

6% WOOD GUNDY
692-4200
3 ANS
25 000 \$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

Vauquelin
Les prix banlieues Vauquelin
OUVERT LE SAMEDI 10h - 16h
1189, route 138, Neuville sortie 281 Sud
(418) 876-3131, 1-800-463-3644

MARDI 16 NOVEMBRE 1993

QUÉBEC, 97^e ANNÉE, NO 316
48 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 T.V.Q. 0.30 4.04

MONTREAL-OTTAWA 60c Plus T.P.S. T.V.Q.

50c Plus T.P.S. T.V.Q.

LE SPORT



L'impasse persiste chez les arbitres en grève

Luc Lachapelle a arbitré le match à Toronto hier. Trois trios ont remplacé les arbitres et juges de lignes de la LNH, au premier jour de leur grève. **S-6**

À son tour, le Canadien renoue avec la victoire

En battant les Sénateurs 4-2, le Canadien a mis fin à une série de trois défaites. Les changements et les nouveaux venus ont donné raison à Jacques Demers. **S-4 et S-5**

LE MONDE

Clinton se sert du blé canadien pour vendre l'ALENA

Pour aller chercher quelques votes de plus en faveur de l'ALENA, la Maison-Blanche a mis de l'avant un plan qui bloquerait les importations de blé dur canadien. **A-11**

LES ARTS

Michael Jackson ne fuit pas la justice, dit son avocat

Le chanteur, qui fait l'objet d'une enquête pour attentat à la pudeur, ne cherche pas à se cacher ou à fuir la justice et sera bientôt de retour aux USA, affirme son avocat. **A-2**

LE CANADA

Paul Martin confirme que le déficit est de 40,5 milliards \$

Le ministre des Finances, Paul Martin, confirmera ce matin que le déficit fédéral, pour l'année 1992-1993, crévera le plafond des 40,5 milliards \$. **A-5**

L'ÉDITORIAL

La fin du goulag de la construction

Le projet de loi 142 amorce enfin la libéralisation de l'industrie de la construction malgré l'opposition injustifiée des syndicats comme des entrepreneurs. **A-10**

L'INDEX

Annonces classées	C-7 à C-10
Arts	C-5 et C-6
Bridge	C-11
Décès	C-10 et C-11
Économie	B-5 à B-8
Éditorial	A-10
Horoscope	C-10
Le Monde	A-9 et A-11
Michel David	A-10
Mode	C-1 à C-3
Où aller à Québec	C-6
Québec et l'Est	B-1 à B-3
Une place au soleil	B-3
TABLOÏD SPORT	S-1 à S-13
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Partiellement ensoleillé, vent léger, maximum 3, minimum -2.



Demain: Nuageux, possibilité de neige fondante, max. 6, min. -1. **S-16**



À moins de récupérer 1 % des salaires par la négociation

Congés sans solde annuels

QUÉBEC — Les congés non payés qui sont imposés cette année aux employés de l'État se répéteront tous les ans par la suite si les négociations avec les syndicats ne mènent pas à d'autres moyens de récupérer 1 % de la masse salariale.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

C'est ce qu'établit clairement l'article 2 des dispositions générales du décret adopté en septembre par le conseil des ministres: « Un organisme public

doit, avant le 31 mars 1994 et, par la suite, à chaque période de 12 mois, donner à ses salariés deux jours de congé sans solde et, de plus, réduire de 60 % la rémunération afférente à un jour de congé férié observé au cours de cette période. »

Dans les rangs syndicaux, on

s'inquiète de la portée de cette mesure qui régit l'application de la loi 102. « Nous avons nettement l'impression que nous sommes pris avec ces congés sans solde jusqu'à la fin de nos jours », disait un porte-parole syndical ces jours derniers.

Le décret voté par le conseil des ministres est passablement technique puisqu'il décrit spécifiquement pour chacune des catégories d'emploi la façon dont

sera appliquée la prise des congés sans solde. La décision gouvernementale laisse par ailleurs le soin aux ministères et organismes d'établir les modalités d'application des mesures visant à récupérer 171 millions \$ dans la masse salariale des employés de l'État. A l'heure actuelle, les organisations sont à planifier comment elles vont gérer les congés sans solde de leurs employés.

Une chose est toutefois certaine, les bureaux gouvernementaux seront passablement déserts entre Noël et le jour de l'An. « Habituellement, entre 70 et 75 % de nos membres prennent congé entre les deux fêtes, souligne Daniel Giroux, du Syndicat des professionnels. Cette année, on en comptera peut-être 95 % en congé non payé. »

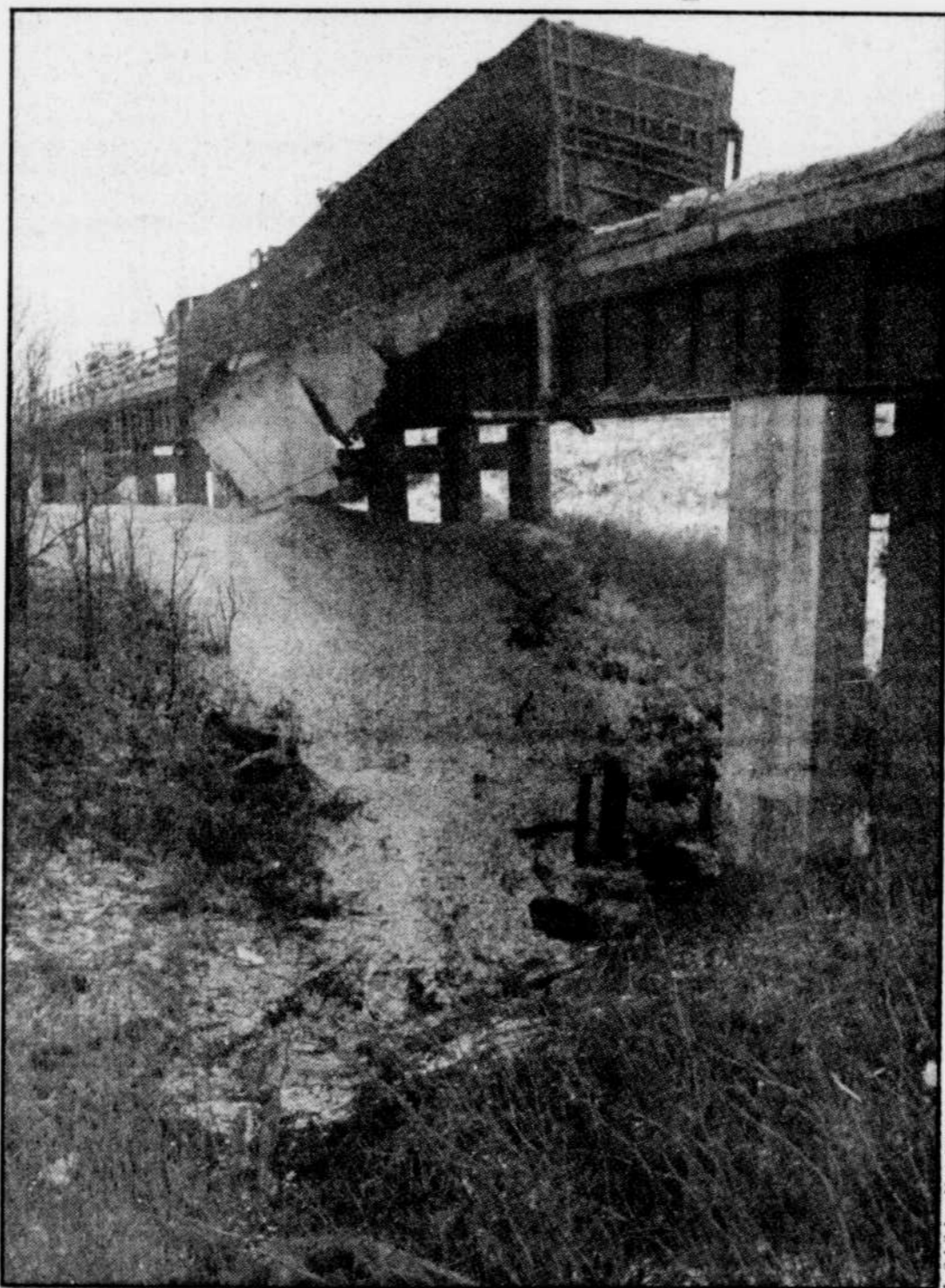
L'État ne maintiendra, en fait, que les services essentiels (dénaturation des routes, urgence environnementale, pro-

tection de la jeunesse, etc). Évidemment, les hôpitaux demeureront ouverts. Cependant, dans certains établissements aux prises avec des restrictions budgétaires plus importantes, les services risquent d'être diminués.

S'il y a un ministère qui continuera de bourdonner d'activités, c'est bien celui du Revenu. Les fins de mois sont rentables pour le gouvernement. « L'an dernier, entre Noël et le jour de l'An, 250 millions \$ sont entrés dans les coffres de l'État », souligne la sous-ministre du ministère, Gisèle Desrochers. Elle précise que tous les employés dont les services seront requis pour maintenir les relations avec les contribuables et les mandataires seront en poste. Les deux jours de congé non payés seront alors pris à un autre moment.

Autre texte en page A-7

Un camion renversé bloque la 20



Un camion-remorque chargé de copeaux de bois a violemment percuté le garde-fou du viaduc enjambant la rivière Boyer à Saint-Vallier de Bellechasse, vers 10 h40, hier. Le conducteur en est sorti indemne, mais sous le choc, le poids lourd de Transport Denis Bérubé, de Price, a bifurqué de côté, bloquant l'une des deux voies de la 20 ouest toute la journée. En fin d'après-midi, des spécialistes ont dû découper le camion au chalumeau afin de dégager la voie. Ce dérapage est dû à la neige et au grésil.

La gratuité des soins tire à sa fin

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec pourrait mettre fin dès l'an prochain à la gratuité complète de plusieurs services de santé compte tenu de l'ampleur du déficit budgétaire.

par PIERRE PELCHAT
LE SOLEIL

Au cours d'une rencontre de presse, hier, concernant l'élimination de la gratuité de certains médicaments, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, n'a pas caché que cette possibilité lui paraissait inévitable.

« Est-ce que le gouvernement lui-même dans sa décision plus de gouvernement, au moment où il éprouve des difficultés à équilibrer les comptes, envisagera ou prendra les décisions en 94 d'une certaine tarification? Globalement, ça me paraît une situation à peu près inévitable », a affirmé le ministre.

Le ministre n'a pas parlé d'un ticket modérateur — dont l'impact réel sur les coûts a été contesté — mais d'un tarif qui pourrait être plus élevé qu'un simple ticket modérateur. Dans le cas des médicaments donnés gratuitement à des cancéreux pour éviter les coûts de leur hospitalisation, un des scénarios du ministère prévoit un tarif minimal de 20 \$ à compter du 1er avril.

Ces propos du ministre surviennent dans une période où le gouvernement évalue les moyens de dégager une somme de 1 milliard \$ sur trois ans dans la santé et les services sociaux — soit par des revenus nouveaux ou des compressions dans les dépenses — pour compenser la réduction des subventions du gouvernement fédéral dans ce secteur et éviter une autre augmentation du déficit, et cela, à quelques mois d'une élection générale.

« Si on veut protéger le coeur du système, il nous faut poser des gestes assez importants », a ajouté M. Côté, tout en rappelant son accord pour l'imposition, il y a deux ans, d'un ticket modérateur qui est devenu par la suite le projet d'un ticket orienteur.

Le ministre espère que le nouveau gouvernement fédéral tiendra bientôt une conférence sur le financement sur les services de santé. L'imposition d'un tarif minimal pour un service de santé n'est possible que dans la mesure où Ottawa accepte de modifier la loi sur le

financement des services de santé. De plus, le gouvernement québécois a déjà évoqué la possibilité qu'une distinction soit faite entre les services de santé de base et ceux jugés autres moins essentiels afin d'éliminer la gratuité de certains actes médicaux.

Autre texte en page A-6

Un groupe français offre 13 millions pour le Manoir

QUÉBEC — La Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins a confirmé, hier soir, avoir reçu une offre de 13 millions \$ de la société française Platon Investissements pour l'acquisition du Manoir Richelieu.

« Nous discutons avec ce groupe depuis quelques semaines », a reconnu Mme Sylvie Robitaille, directrice des communications de la Fédération. « Pour l'instant, le dossier est à l'étude », dit-elle. Les termes exacts et les conditions de l'offre de Platon ne seront pas dévoilés avant quelques jours.

L'offre de Platon intègrerait un important plan de développement tenant compte de la construction d'un casino au sein de l'hôtel.

Hervé Fernet, le principal actionnaire de la Société Platon Investissements, fait valoir par communiqué que le plan comprend deux volets innovateurs pour la région de Charlevoix et le tourisme au Québec. « Ils sont exclusifs à la proposition du Groupe Platon. De plus, nous apportons un exploitant de grande notoriété assurant un potentiel d'essor significatif, tant au niveau américain qu'europpéen ».

M. Fernet et son associé, Charles Rémy, seront à Québec le lundi 22 novembre pour présenter les détails de leur offre.

Les voyants devront oublier le futur au Salon de l'ésotérisme

QUÉBEC — Il est totalement illégal de prédire l'avenir contre rétribution. À un point tel que le directeur même du deuxième Salon de l'ésotérisme de Québec, qui ouvre ses portes vendredi au Centre des congrès, vient de mettre chacun de ses participants en garde contre toute idée d'y deviner le futur des visiteurs, lequel constitue pourtant le premier appât reconnu de la voyance.

par ALAIN BOUCHARD
LE SOLEIL

« Il n'y a pas de futur au sens ordinaire, dans les propos donnés par les consultants... », écrit M. Normand Saint-Denis dans un avis expédié la semaine dernière. « Il n'existe que des probabilités, communiquées dans un esprit d'agrément et de divertissement », a-t-il déclaré plus tard au SOLEIL, au cours d'un entretien téléphonique depuis Montréal, où il organise également deux salons annuels du genre.

Tant au ministère de la Justice qu'à celui de la Sécurité publique, des porte-parole reconnaissent le peu de cas qui est fait de cette interdiction plutôt méconnue de l'article 365 du Code criminel: bien que « nul

n'est censé ignorer la loi », rappelle Mme Jeanine Lahaie, de la Justice.

« Si cet article n'est pas beaucoup appliqué, c'est que nous agissons sur la foi de plaintes et qu'il nous en vient peu de ce côté », explique pour sa part le porte-parole de la Sureté du Québec (SQ), M. Réal Ouellette. Ce que dit l'article en question: « Est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque frauduleusement, selon le cas: a) entreprend, moyennant contrepartie, de dire la bonne aventure... ».

« Il est normal que les gens se plaignent peu d'avoir été floués par les voyants, déclare Claude Lafleur, des Sceptiques du Québec inc. Ils ont déjà suffisamment l'air fou quand on

d'avoir fait confiance à ces gens sans aller en plus s'en plaindre publiquement. »

La jurisprudence connue de la SQ indique, selon l'agent Ouellette, que parler du passé, ça va, mais de l'avenir, honni soit qui mal s'y risque.

L'avocat de M. Saint-Denis, Me Jean-Sylvain Pelletier, cite quant à lui un jugement de 1990 dans lequel la Cour d'appel du Québec établit que « prédire l'avenir, c'est parler du futur », démonstration très éloquentes d'une logique particulièrement implacable!

Me Pelletier préfère insister sur la notion de « frauduleusement ». Là où, à son avis, réside toute la clé de cette très vieille loi et là où faire une éventuelle preuve de culpabilité serait loin d'être une simple formalité.

« Quoi qu'il en soit, ajoute Normand Saint-Denis, les bons voyants ne s'attardent pas aux prédictions; ils s'attardent plutôt à aider leurs clients dans leur vie quotidienne. Il s'agit plus alors d'une relation d'aide qu'autre chose. »

FAITS DIVERS

Mort d'un paralytique de 51 ans

La conjointe et deux fils de la victime accusés de meurtre

NEW CARLISLE — Nicole Blais, 47 ans, de même qu'Éric et Adrien Lebreux, deux frères âgés respectivement de 18 et 21 ans et demeurant à Chandler, ont été accusés de meurtre au premier degré hier, au palais de justice de New Carlisle, en relation avec la mort d'un paralytique de 51 ans, Fernand Lebreux, retrouvé dans sa chambre à coucher, samedi matin à Chandler, en Gaspésie.

par GILLES GAGNE
collaboration spéciale

Tous trois, respectivement conjointe et fils de la victime, devront toutefois être soumis à une évaluation psychiatrique pouvant durer jusqu'à 30 jours afin de vérifier s'ils sont aptes à subir leur procès. Cette évaluation sera faite au sanatorium Ross de Gaspé.

Ils devront se présenter de nouveau en cour, le 15 décembre, à Percé, devant le juge Robert Lévesque de la chambre criminelle de la cour du Québec, qui se prononcera sur leur aptitude à faire face à la justice.

La cause a été entendue à New Carlisle hier, en raison d'un manque de disponibilité de juge au palais de justice de Percé. Les trois suspects devront également faire face à une accusation d'avoir illégalement complété pour commettre un acte criminel, soit le meurtre, à l'aide d'un marteau et d'un



Éric LEBREUX



Adrien LEBREUX



Nicole BLAIS

cou-teau.

Le quinquagénaire qui ne se déplaçait qu'en fauteuil roulant motorisé, a été retrouvé par Nicole Blais vers 5 h 30, samedi, au 460 de la rue Rehel. Il avait reçu de nombreux coups à la tête, avec un objet contondant. Le rapport d'autopsie ne sera toutefois pas prêt avant quelques jours pour di-

vulguer plus de détails sur les causes de la mort.

L'enquête de l'escouade des crimes majeurs de la Sûreté du Québec n'a pas été facilitée au départ parce que des témoins sont atteints de déficience intellectuelle. Les fils de la victime ont d'ailleurs vécu à Montréal pendant quelques mois avant de revenir

habiter avec Fernand Lebreux et Nicole Blais.

Tous deux ont comparu avant leur mère et ils sont restés calmes. Leur tête a été rasée depuis leur arrestation. Mme Blais parlait, tout bas, pendant sa comparution devant le juge Levesque.

Une dispute familiale serait à l'origine du drame.

Début du procès concernant la mort de Claude Péloquin

QUÉBEC — Un jury de huit femmes et quatre hommes décidera de la culpabilité de Robert Peruta, âgé de 41 ans, relativement au meurtre prémédité de Claude Péloquin, survenu en mars 1989 au pénitencier de Donnacona.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

D'après l'exposé fait hier aux jurés par le procureur de la Couronne, Me Georges Letendre, le détenu Péloquin est mort d'asphyxie par étranglement. Son corps a été retrouvé dans une armoire à balais du pavillon E, la gorge transpercée d'un manche à balai préalablement sectionné pour en affûter une extrémité.

Au cours du procès, qui devrait durer environ trois semaines sous la présidence du juge François Tremblay, la poursuite entend appeler à la barre le pathologiste Richard Authier. Celui-ci précisera que, pour tuer Péloquin, l'accusé représenté par Me Jacques Laroche lui a fait un garrot autour du cou à l'aide d'un lacet.

Des agents de correction du pénitencier viendront en outre relater le comportement de Peruta qui, avant le meurtre, s'est livré à des manœuvres de diversion. Des codétenus rapporteront quant à eux les paroles de l'accusé à la suite de l'assassinat.

Le soir du meurtre, vers 22 h 35, la victime jouait aux cartes avec d'autres détenus dans la salle commune où se trouve l'armoire à balais. Ces témoins ont vu un complice de Peruta le rejoindre dans l'armoire, un seau et une vadrouille à la main.

À un certain moment, Peruta a fait signe à Péloquin d'aller le rejoindre dans l'armoire. Ce dernier a obéi, mais ce fut pour son propre malheur. Il a été battu puis étranglé.

Prenant des précautions pour ne pas être remarqués, Peruta et son complice sont ensuite sortis de l'armoire. Un second complice y serait toutefois entré à son tour et c'est lui qui aurait transpercé la gorge de Péloquin avec le manche à balai sectionné.

Des enquêteurs de la Sûreté du Québec viendront également témoigner au procès et déposeront une paire d'espadrilles en guise de pièce à conviction. Sur l'une d'elles, un expert a relevé du sang humain.

De plus, le pathologiste sera en mesure de démontrer que, sur la joue gauche de la victime, il a relevé une empreinte similaire à la semelle de l'espadrille appartenant à l'un des complices de Peruta. L'autopsie a révélé qu'une pression ou un coup a laissé des traces sur la joue de Péloquin.

Il se rend après avoir séquestré et agressé son épouse

QUÉBEC — Les policiers de Québec ont réussi à raisonner, hier midi, un individu de 39 ans, qui s'était barricadé dans son logement de la rue des Étamines à Québec, après avoir séquestré et agressé son épouse durant la nuit.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Le suspect s'est rendu vers 13 h, soit deux heures après que son épouse eut réussi à s'enfuir chez une connaissance et à alerter la police. La victime a été battue et retenue de force toute la nuit par son époux.

L'homme avait prévenu la jeune femme qu'il se suiciderait avec une arme à feu si la police encerclait sa maison.

Deux sergents-détectives dépêchés sur les lieux ont communiqué par téléphone avec le suspect, qui était seul chez lui et ils ont réussi à le calmer.

Il s'est rendu sans résistance et sans arme aux policiers qui surveillaient le secteur et a été écroué, en attendant sa comparution.

Par ailleurs, un autre individu de 20 ans, qui avait foncé sur la porte du garage de son ex-femme avec son véhicule, au 10, rue Saint-Albert, à Beauport, a été arrêté par les policiers vers 3 h hier.

En Bref

■ L'avocat d'Archambault croit que le jury trouvera son client coupable

MONTRÉAL (PC) — L'avocat de Serge Archambault croit que les jurés n'ont d'autre choix que de trouver son client coupable d'homicide involontaire au sujet de la mort de trois femmes qui ont été mutilées. Dans une plaidoirie de près de trois heures, Me Guy Poupart s'est dit convaincu, hier, qu'Archambault n'avait pas l'intention de tuer quand il a rencontré ses trois victimes, dont deux qu'il ne connaissait même pas. Pour cette raison, l'avocat soutient que le prévenu ne peut donc pas être déclaré coupable de meurtre au premier ou au deuxième degrés. Pour la défense, ce boucher de formation n'a rien d'un sadique sexuel. Me Poupart a précisé que le juge Robert Flahiff, de la Cour supérieure, leur expliquera dans son adresse les verdicts qu'ils peuvent rendre. Tout indique que le président du tribunal ne s'adressera que demain aux sept hommes et cinq femmes au palais de justice de Saint-Jérôme.

■ Condamné à la prison à vie pour avoir battu et violé une femme

BRACEBRIDGE (PC) — Un Montréalais a été condamné hier, à la prison à vie pour avoir battu et agressé sexuellement une femme, après s'être évadé à pied d'une prison à sécurité minimum située près de Bracebridge, en Ontario. Philippe Clément a plaidé coupable à sept accusations, y compris de tentative de meurtre et de viol avec violence. L'homme de 34 ans a écopé de deux peines de prison à vie qui devront être purgées concurremment pour la tentative de meurtre et l'agression sexuelle et ne deviendra admissible à une libération conditionnelle qu'après avoir passé 10 ans derrière les barreaux. Clément, qui purgeait une peine pour meurtre, s'était évadé à pied le 15 septembre 1992 de l'Institution de Beaver Creek, située dans la région de villégiature de Muskoka, dans le centre de l'Ontario, a-t-on appris en Cour de l'Ontario, division générale, durant le procès qui n'a duré qu'un jour. Avant qu'on ne réussisse à lui remettre la main dessus, une femme de la ville voisine de Gravenhurst, à environ 140 kilomètres au nord de Toronto, avait été poignardée et violée.



Les avocats de Jackson ont donné une conférence de presse, hier.

Jackson ne fuit pas la justice, selon son avocat

LOS ANGELES (AFP) — La pop-star américaine Michael Jackson, qui fait l'objet d'une enquête pour attentat à la pudeur, ne cherche pas à se cacher ou à fuir la justice et sera de retour aux États-Unis dans « un délai de six à huit semaines », a annoncé hier l'un des deux avocats du chanteur, Me Bertram Fields.

Me Fields n'a toutefois pas voulu indiquer l'endroit où se trouve actuellement Michael Jackson, notamment s'il séjournerait en France — comme l'affirme le directeur d'un hôtel de la station de ski d'Avoriaz dans les Alpes. Il suit un traitement pour mettre fin à une dépendance aux analgésiques.

Or, on a appris, hier, que le chanteur ne se trouve pas dans cette station de sports d'hiver dont les hôtels sont encore fermés.

Son avocat

« Il ne se cache pas, il n'est pas en fuite (...) Il est dans son intention de prouver son innocence et il reviendra pour participer à l'enquête (...) d'ici six à huit semaines », a indiqué l'avocat au cours d'une conférence de presse à Los Angeles.

Michael Jackson, 35 ans, est accusé d'attentat à la pudeur par un adolescent de 13 ans, qui avait porté plainte au civil pour réclamer des dommages et intérêts au chanteur. Aucune

charge n'a été à ce jour retenue.

Dans une interview téléphonique à l'AFP, l'avocat de l'adolescent, Richard Hirsch, a estimé que Michael Jackson pourrait avoir décidé de se cacher pour se soustraire aux questions des enquêteurs.

L'avocat a souligné la nécessité pour le chanteur de suivre une cure, ajoutant que Michael Jackson était « à peine capable de réagir intellectuellement » vers la fin de la tournée sous l'effet de ces antalgiques.

Pepsi : pas de décision

Par ailleurs, la société Pepsi-Cola a indiqué hier soir qu'elle n'avait pris jusqu'à présent aucune action concernant le contrat conclu avec la pop-star Michael Jackson.

Samedi dernier, un porte-parole de Pepsi, Gary Hemphill, avait indiqué que l'arrêt de la tournée entraînerait la « résiliation immédiate » du contrat dont le montant est estimé entre 7 et 10 millions \$.



Gavin MANDIN

Deux ans après le fait Il avoue 4 meurtres

GRANDE PRAIRIE, Alb. (PC) — Un adolescent albertain de 17 ans a reconnu hier avoir assassiné quatre membres de sa famille, sur une ferme de Valeview, en août 1991.

Gavin Joseph Mandin, de St. Albert, a reconnu sa culpabilité à quatre accusations de meurtre au second degré, alors même que son procès, sous des accusations de meurtre au premier degré, devait débuter en Cour du banc de la reine.

Mandin avait été mis en accusation après que sa mère, son beau-père et ses deux soeurs eurent été tués de coups de feu. Le plaidoyer de culpabilité sous des accusations réduites a été accepté après discussions entre la défense et la Couronne.

La sentence sera rendue plus tard.

Cette affaire a été entendue par un tribunal régulier après que la Cour suprême du Canada eut refusé un appel de l'accusé qui réclamait d'être jugé en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants devant un tribunal de la jeunesse.

C'est ce qui permet aujourd'hui de l'identifier, même si les crimes ont été commis alors qu'il n'avait pas 16 ans.

La GUEPIÈRE



BALCONNET TRICOT MILLE-FLEURS le charme du soutien-gorge à cerceaux rehaussé de dentelle. tricot extensible parsemé de mille petites fleurs blanches sur indigo. 28.00 bikini coordonné 13.00 soutien souple 22.00, boxer moulant 18.00 p.m.g.

SIMONS GALERIES DE LA CAPITALE, RENOUVÉLÉ, PLUS SPACIEUX, À VOIR !



LA QUOTIDIENNE
tirage du 15-11-93
8-5-4
8-9-9-8

Le Tribunal du travail rejette la requête en cassation de l'employeur

Cinq ans de «grève» à la Scierie Leduc

QUÉBEC — Le cul-de-sac persiste à la Scierie Leduc de Saint-Émile, en « grève » depuis... cinq ans et demi. Le Tribunal du travail vient de rejeter une demande de l'employeur visant à « casser » le syndicat sous prétexte que plus de la moitié des employés ont repris leur poste en catimini.

textes de MARCO FORTIER
LE SOLEIL

La scierie tourne à plein régime, mais il y a bel et bien grève, tranche le juge en chef du Tribunal du travail, Louis Morin. Ce dernier renverse ainsi une décision du commissaire du travail, Michel Vallerand, qui avait jugé, le 12 juillet dernier, que le syndicat n'existait plus puisque la majorité des travailleurs avaient repris le boulot.

Les 30 employés rebelles ont poussé un soupir de soulagement : ils faisaient du piquetage depuis cinq ans et demi sans même savoir s'il y avait vraiment grève ! Mais l'employeur est resté sur ses positions hier, refusant de négocier avec « un syndicat qui ne contrôle pas ses membres depuis plus de quatre ans ».

Il s'agit de la dernière manche d'une véritable guerre judiciaire qui a rebondi une première fois au Tribunal du travail, puis en cour supérieure, en cour d'appel, en Cour suprême, au commissaire du travail et encore au Tribunal du travail.

Cette histoire rocambolesque a commencé le 16 juin 1988. Les 77 syndiqués de la scierie, affiliée à Daishowa, déclenchent la grève en raison d'une querelle avec l'employeur sur la reconnaissance de l'ancienneté.

Onze mois plus tard, le 2 mai 1989, les patrons convainquent 44 des 77 employés de rentrer au travail, sans passer par le syndicat. Les 44 employés franchissent les piquets de grève sous escorte policière.

Le syndicat se plaint au Tribunal du travail en vertu des dispositions antibrisseurs de grève. Le Tri-

bunal donne raison au syndicat le 19 septembre 1989. La compagnie porte sa cause en cour supérieure. Elle renverse le jugement. La cour d'appel rejette la demande de la CSD, qui connaît un nouvel échec en Cour suprême.

Le 1er octobre 1992, la Scierie Leduc s'adresse au commissaire du travail pour faire « casser » le syndicat. Ça fonctionne. La CSD en appelle au Tribunal du travail. Dans un jugement du 8 novembre dernier, le juge en chef tranche en faveur de la CSD.

« La grève appartient au syndicat et c'est à lui de prévoir comment elle se terminera », écrit le juge Louis Morin.

Selon lui, le fait que plus de la moitié des syndiqués soient rentrés au travail ne met pas fin à la grève puisqu'ils sont dans l'illégalité. L'article 109.1 du Code du travail interdit aux syndiqués de reprendre le boulot s'il n'y a pas entente entre l'employeur et le syndicat.

« Ceci voudrait dire que l'addition de gestes individuels illégaux deviendrait un geste légal dès que plus de 50 % des membres d'un groupe contreviendraient à la loi », souligne le juge.

Le président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Claude Gingras, a invité l'employeur à négocier. Il faut mettre fin à ce « drame humain inacceptable », a-t-il dit hier, en conférence de presse.

Le directeur des opérations de la scierie, Gilles Côté, a refusé l'invitation, mais n'a pas voulu préciser les plans de la compagnie, qui peut s'adresser à la cour supérieure. « Ça commence à ressembler à l'histoire du chien qui court après sa queue... »



Serge touche 100\$ par semaine du syndicat et garde le moral

QUÉBEC — Serge Champagne est en grève depuis le tout début du conflit, à la Scierie Leduc. Le syndicat lui donne 100 \$ par semaine. Il gagne sa vie avec des 'jobines' à gauche et à droite, a dû s'exiler loin de son épouse et de leur petite fille de sept ans durant des semaines, mais il garde le moral. Une question de principe.

« Ma femme m'a dit : retourne ! Mon patron m'a dit : Serge, tabarouette, tu peux pas perdre ta job à cause d'un syndicat... Mais je suis resté sur la ligne de piquetage », raconte le gars de 29 ans, un type qui ressemble curieusement à Wayne Gretzky.

« Faudrait vraiment que j'aie la corde au cou » pour rentrer au travail, a-t-il confié au SOLEIL hier, appuyé sur ses béquilles.

Serge Champagne marche avec des béquilles : il a reçu un gros tuyau sur les pieds la semai-

ne dernière. Même s'il a la vocation de travailler dans le bois, notre homme apprend le métier de soudeur. Pas le choix, faut vivre.

Entre deux séances de piquetage, le père de famille est retourné sur les bancs d'école cinq jours par semaine, de 16 h à 22 h, durant un an et demi, de janvier 1992 à juin 1993. Depuis septembre, il est apprenti-plombier à 12 \$ de l'heure. À part le tuyau sur le pied, ça va, dit-il. Il reçoit une indemnité de la CSST.

Entre-temps, Serge Champagne a exploité sa formation en fo-

resterie — il a étudié deux ans à Duchesnay. Plutôt que de moisir sur les piquets de grève, le spécialiste du sciage de bois a fait de l'arpentage et de l'inventaire forestier sur la Côte-Nord, au Lac-Saint-Jean, en Mauricie et dans le nord de Montréal.

« Je partais deux semaines, trois semaines, un mois... Je revenais une semaine, j'allais faire du piquetage. Je m'ennuyais de ma femme et de ma fille, ça devenait 'blasant'. Quand t'es habitué à faire du neuf à cinq... »

Fatigué de ce rythme de vie, il se trouve un emploi dans un entrepôt de la Société des alcools. 40 heures semaine à 17,35 \$ l'heure, trois quatre mois par année. Le bonheur... jusqu'à ce que la SAQ tombe en grève.

« Et dire que tout ce que je veux c'est travailler... »

« La scierie tourne à plein régime, mais il y a bel et bien grève », tranche le juge en chef du Tribunal du travail, Louis Morin dans le dossier de la Scierie Leduc de Saint-Émile où les opérations se poursuivent à peu près normalement, depuis que le patron a convaincu 44 des 77 employés de rentrer au travail, sans passer par le syndicat.

L'équipe du Dr Labrie espère mettre un médicament au point Le CHUL reçoit 8,9 millions pour sa recherche contre le cancer du sein

QUÉBEC — Le centre de recherche du CHUL, dirigé par le Dr Fernand Labrie, vient d'entreprendre des travaux dans le but de mettre au point un médicament pour traiter le cancer du sein.

par PIERRE PELCHAT
LE SOLEIL

Pour mener ce projet à terme, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Fonds de développement technologique, a accordé au centre de recherche une subvention de 8,9 millions \$ sur cinq ans.

Sans vouloir vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, le Dr Labrie a affirmé avoir « beaucoup d'espoir » de trouver un médicament pour traiter le cancer du sein comme on l'a fait pour le cancer de la prostate.

Le médicament pour le cancer de la prostate a permis de prolonger d'un an et demi la vie de malades atteints gravement de cette maladie. Le traitement mis au point par l'équipe du CHUL est le premier au monde pour soigner le cancer de la prostate.

Une femme sur huit risque de développer un cancer du sein au cours de sa vie et une sur 25 décède de ce cancer en Amérique du Nord.

Selon un communiqué, ce projet de recherche qui est évalué globalement à 43,6 millions \$ permettra de créer 200 emplois de haute technologie au Québec. Environ 18,6 millions \$ seront



Le Dr Fernand Labrie, à gauche, en compagnie du ministre de la Santé et des Services Sociaux Marc-Yvan Côté, hier, lors de l'annonce du programme de recherche de 43 millions \$ pour le développement et le traitement du cancer du sein.

dépensés au centre de recherche du CHUL. C'est qu'en plus de la partici-

pation du gouvernement québécois, cette recherche est appuyée financièrement par la compa-

gnie Schering-Plough et la société Endorecherche du Dr Labrie.

Une maladie qu'on croyait contenir La tuberculose, «une tragédie», dit l'OMS

(AFP, LE SOLEIL) — L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a dénoncé à Washington, hier, « la négligence » des gouvernements face à la résurgence de la tuberculose, une maladie qu'on a longtemps cru en voie d'éradication, mais qui tue désormais trois millions de personnes par an.

Cette résurgence est notamment due à la négligence face à la tuberculose de la part des gouvernements de toutes les régions du monde, alliée à un déclin de l'intérêt scientifique pour les maladies infectieuses qui semblaient ne plus constituer un danger pour le monde industrialisé », a déclaré lors d'une conférence de presse Arata Kochi, le directeur du programme Tuberculose de l'OMS.

Son adjoint, Richard Bumgarner, a pour sa part estimé que le cri d'alarme lancé en avril lorsque l'OMS avait qualifié la tuberculose d'« urgence sanitaire globale », n'avait eu que très peu d'effet. Il estime que cette maladie constitue désormais une « tragédie ».

L'OMS a calculé que la tuberculose a tué « des dizaines de millions de personnes ». Quinze millions d'Américains seraient porteurs du virus.

« Vengeance contre les pays riches » selon les termes de l'OMS, la tuberculose avait pratiquement disparu des pays développés, jusqu'à sa progressive réapparition, dès 1985.

« Il n'est plus possible d'éliminer une maladie contagieuse en un endroit du monde, tout en la laissant se développer en un autre », a déclaré M. Kochi, ajoutant que le sous-continent indien et l'Afrique sub-saharienne sont particulièrement touchés. « Comment pouvons-nous ignorer un germe qui infecte désormais une personne sur trois dans le monde ? » a ajouté M. Kochi.

Jusqu'en 1985, le nombre de cas diminuait progressivement de 6 % par an, aux États-Unis, tandis qu'on y recense désormais environ 26 700 cas déclarés, selon les chiffres fournis par l'OMS. Chez nous, selon Statistique Canada, on avait enregistré 2012 cas, en 1991, comparativement à 1995, l'année précédente.

En Italie, le taux de progression de la maladie a été de 28 % durant la période 1988-90. De 1986 à 1990, la progression a été de 33 % en Suisse.

Maladie transmise par l'air, la tuberculose peut cependant être facilement combattue : un traitement coûte 13 \$ US, et on peut par exemple sauver 29 vies en Afrique avec 100 \$ de médicaments, selon les chiffres de l'OMS.

L'Organisation, qui recense un nombre croissant de cas résistants aux médicaments actuellement disponibles, demande la mise en place de programmes de traitement et de prévention de 100 millions \$ par an durant une dizaine d'années, pour « tenter d'éviter une catastrophe sanitaire ».

Le Congrès américain avait, lui aussi, alerté les autorités, dans un rapport rendu public en octobre. Constatant une évolution de la maladie d'environ 20 %, depuis 1985, le Congrès avait estimé que cela est dû à la résistance du virus face aux vaccins antibiotiques qui datent des années 1940. Le Congrès avait ajouté que la tuberculose touche en premier lieu aux États-Unis les pauvres et les malades du sida.

LA POLITIQUE



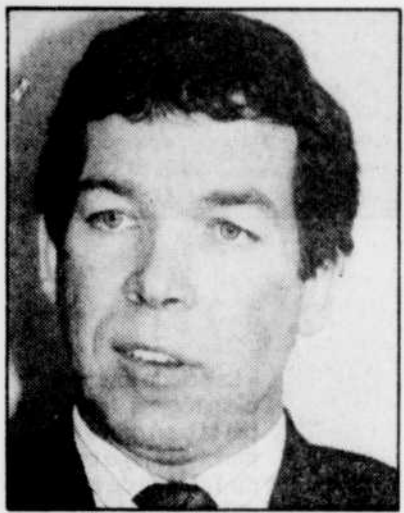
La chicane perdue au PQ de Montmorency

QUÉBEC — Pendant que les péquistes de la circonscription de Montmorency se déchirent sur la place publique, deux autres candidats potentiels ont fait connaître leur intention de briguer l'investiture péquiste dans Vanier et La Peltrie en vue de la prochaine campagne électorale.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

Loin de s'estomper, l'affrontement entre le député péquiste Jean Filion et ses opposants dans la circonscription de Montmorency s'est à nouveau manifesté sur la place publique hier. Le bureau de direction, favorable au député Filion, a en effet annoncé qu'il tiendra une assemblée spéciale de ses membres le 5 décembre, mais après le déroulement de l'assemblée d'investiture.

La semaine dernière, une cinquantaine de militants ont adressé à la direction nationale du PQ une



Jean FILION, député péquiste de Montmorency.

pétition demandant la tenue d'une assemblée spéciale de l'association locale pour tenter de retarder la date de cette assemblée d'investiture. Les partisans du député n'ont pas été longs à réagir, faisant signer une deuxième pétition demandant elle aussi la tenue d'une assemblée spéciale mais pour « féliciter » la direction locale d'avoir « tenu l'assemblée d'investiture de comté le 5 décembre ».

Réuni vendredi soir, le bureau de direction de comté a accepté cette deuxième pétition et résolu de tenir une assemblée extraordinaire spéciale le 5 décembre, immédiatement « après l'assemblée d'investiture ».

Pour Marcel Trépanier, qui a annoncé sa candidature dans le comté la semaine dernière, cette deuxième pétition a tout « de la justification après coup » de la décision de l'exécutif et il dit y reconnaître les « agissements auxquels nous a habitués M. Filion ».

M. Trépanier souligne cependant que la décision de la direction locale ne change rien à sa détermination à emporter l'investiture péquiste dans la circonscription. Un autre candidat potentiel et ex-président du PQ-Montmorency, Gérald Vézina, se donne jusqu'à jeudi pour décider s'il sera de la course.

De son côté, le président de

l'association péquiste de Montmorency, Fernand Trudel, soutient qu'il n'a jamais été saisi de la première pétition et qu'il entend « laisser faire et laisser braire » ceux qui critiquent cette décision.

À la permanence du PQ, à Montréal, on semble déterminé à laisser aller les choses. Le directeur général Pierre Boileau soutient quand même que la pétition que les adversaires de M. Filion ont fait circuler dans le comté et présentée à la permanence nationale était irrecevable parce que, notamment, « deux des signataires n'étaient pas membres en règle du parti lorsqu'ils l'ont signée ».

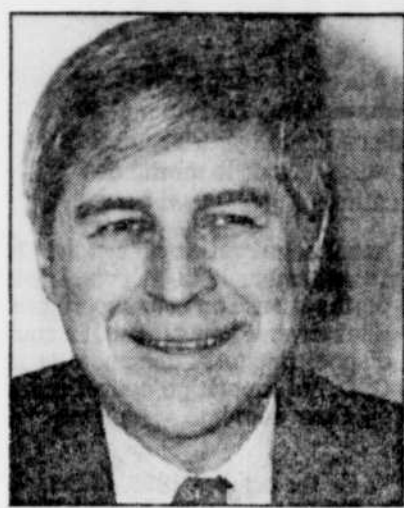
Vanier

Par ailleurs, dans Vanier, Mme Diane Barbeau, a annoncé, hier,

son intention d'être candidate à l'investiture péquiste. Résidente du comté et « militante active depuis 1989 », Mme Barbeau est également attachée politique du député de Bertrand, François Beaulieu.

LE SOLEIL a appris, hier, que l'assemblée d'investiture sera convoquée pour le 12 décembre dans cette circonscription de la région de Québec. Mme Barbeau devra affronter l'ex-député Louis Duclos qui compte déjà sur « une organisation complète » dans le comté. M. Duclos doit annoncer sa candidature d'ici la fin de la semaine.

Dans La Peltrie, M. Michel Côté a confirmé, hier, qu'il sollicitera l'investiture péquiste. Là aussi, on risque de se retrouver dans une lutte à trois puisque le maire de L'Ancienne-Lorette, Émile Loran-



Louis Duclos affrontera Diane Barbeau dans Vanier.



Émile Lorangette luttera contre deux autres aspirants dans La Peltrie.

ger, a déjà indiqué qu'il sera sur les rangs. Une autre militante pé-

quiste, Colette Lanthier, aspire à porter les couleurs péquistes.

Garon: Québec utilise les méthodes des contrebandiers avec la SAAQ

QUÉBEC — Si le gouvernement du Québec continue de « siphonner » la caisse de la Société de l'assurance automobile du Québec, il faudra bientôt songer à « privatiser » le régime public instauré au cours du premier mandat du gouvernement Lévesque.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

C'est le député péquiste de Lévis, et critique du parti en matière de transports, Jean Garon, qui a lan-

cé cette surprenante suggestion, hier, pour contrer le projet de loi 130 par lequel le gouvernement s'arroge le droit d'aller puiser près de 1 milliard \$ dans les coffres de la SAAQ.

« Le gouvernement utilise les méthodes des contrebandiers en instaurant une taxe indirecte cachée et à la légalité douteuse », conclut le député Garon qui calcule que le gouvernement sera ainsi parvenu à aller chercher, par des voies détournées, près de 1,2 milliard \$ à la SAAQ en 1993 comparativement aux 370 millions \$ versés aux victimes d'accidents de la route.

Aux journalistes qui lui demandaient si son parti entendait abolir ce projet de loi, s'il était adopté et que le PQ remporte les prochaines élections, M. Garon a plutôt choisi de s'interroger sur l'opportunité de maintenir un régime public d'assurance. « Est-ce qu'on doit avoir une société d'assurance automobile qui fonctionne de cette façon là ou si cela peut être administré par le privé ? » a-t-il lancé.

Dans un entretien téléphonique avec LE SOLEIL, M. Garon explicitait sa pensée en soulignant qu'une cause a déjà été inscrite en cour supérieure pour contester la légalité de la décision du gouvernement d'aller chercher de telles sommes dans des fonds destinés à l'assurance des automobilistes.

« Après le jugement du tribunal, il devra y avoir une interrogation pour savoir ce que fait la SAAQ en fonction de cette décision ». Le jugement dans la cause Villeneuve pourrait avoir une implication encore plus large, selon lui, que la récente décision invalidant la nouvelle taxe d'affaire municipale. « C'est quelque chose qu'il (le gouvernement) collecte comme des primes d'assurance et qui deviennent des taxes déguisées », soutient le député de Lévis.

C'est un médecin de Charlebourg, Carol Villeneuve, qui a demandé, en juin dernier, à la cour supérieure de déclarer illégale les punitions effectuées par le gouvernement dans les surplus de la SAAQ puisque ceux-ci appartiennent aux assurés.

Pour le député Garon, le gouvernement pose des gestes qui « à plus ou moins long terme, remettront en question l'existence même du régime public puisque les automobilistes québécois ne seront plus capables d'évaluer les coûts et les bénéfices qu'ils en retirent et, éventuellement, ils en demanderont non sans motif le démantèlement ».

Johnson reconnaît que les structures sont trop lourdes

MONTRÉAL (PC) — Pour l'unique candidat au poste de leader du Parti libéral du Québec, le président du Conseil du Trésor Daniel Johnson, il importe que le gouvernement du Québec allège les contraintes imposées aux entreprises et définissent deux ou trois secteurs d'activités où des emplois sont susceptibles d'être créés. « Nous avons besoin d'une stratégie générale qui se soucie du poids que l'administration et les structures que nous mettons sur pied peuvent représenter sur l'économie du Québec », a déclaré M. Johnson, hier, devant quelque 300 gens d'affaires de Ville Saint-Laurent, auxquels s'étaient joints six députés libéraux.



HYUNDAI
On évolue à votre avantage.

SONATA
1993

Le luxe à votre portée...

POUR AUSSI PEU QUE :

12 237\$

VOUS OBTENEZ :

- Servofrein
- Servodirection
- Vitres électriques
- Miroirs électriques
- Portes à verrouillage électrique
- Régulateur de vitesse
- Radiocassette AM-FM
- Coffre électrique
- Horloge numérique
- Etc.

CENTRE HYUNDAI

1605, boul. Henri-Bourassa
angle Canardière

522-3738

Transport, préparation et taxes en sus

LE PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES HYUNDAI. Par l'entremise de Club Auto, organisme affilié à la CAA.



Au beau milieu de Love Story, j'ai fondu.

Un torrent, une cascade, que dis-je, un déluge. Je n'avais jamais autant pleuré de ma vie. À côté de moi, le Saint-Laurent avait

l'air d'une barboteuse. Mais ce cher Philippe avait tout prévu: il m'a tendu ses papiers-mouchoirs en souriant. Comment résister, il avait les yeux de Ryan O'Neal...

Le papier, c'est plus que du papier.

Rien d'étonnant à ce qu'un simple papier-mouchoir puisse être si utile. De fait, le papier joue un rôle essentiel dans nos vies et il ne se passe pas une journée sans qu'il contribue à pratiquement tout ce que nous faisons.

L'Association canadienne des pâtes et papiers

La nouvelle confirmée ce matin par Paul Martin

Le déficit est de 40,5 milliards\$

OTTAWA — Le ministre des Finances, Paul Martin, confirmera ce matin que le déficit fédéral, pour l'année 1992-1993, crèvera le plafond des 40,5 milliards \$. L'annonce, qui devait être retardée à vendredi, aura lieu vers midi à la sortie d'une réunion du cabinet, a-t-on indiqué au bureau du premier ministre.

par MICHEL VASTEL
LE SOLEIL

C'est la première fois que le déficit dépasse un tel plafond. D'a-

bord prévu à 27,5 milliards \$ dans le premier budget de Don Mazankowski, en février 1992, le déficit pour l'exercice financier 1992-1993 a été révisé à 35,5 milliards \$ en avril dernier. On le

pensait à 37 milliards \$ au moment des élections générales de l'automne. Lorsque LE SOLEIL annonçait la semaine dernière qu'il « friserait » les 40 milliards \$, le dollar canadien chutait de 77,08 à 76,39 c US.

C'est devenu une tradition pour les nouveaux gouvernements de réviser le déficit à la hausse, leur permettant ainsi d'accuser leurs prédécesseurs de mauvaise ges-

tion. Brian Mulroney l'a fait en 1984, en annonçant que le déficit fédéral serait de 37 milliards \$ plutôt que de 28. Bob Rae en Ontario a suivi en découvrant un déficit de 3 milliards \$, plutôt que de 1 milliard, comme prévu par le gouvernement de David Peterson. Le déficit ontarien atteindra en fait 10 milliards \$.

Aujourd'hui, ce sont de longues négociations avec le vérificateur

général du Canada qui autorisent Paul Martin à réintroduire dans ses dépenses courantes des postes budgétaires comme les paiements d'avance faits par les collecteurs de TPS (qui ne se matérialisent pas toujours), et les réserves pour la caisse de retraite des employés de l'État (dont le salaire est gelé). Ces « révisions » gonflent le déficit fédéral aussi sûrement que les acrobaties comptables des conser-

vateurs les maintenaient à un niveau artificiellement bas.

Le déficit pour l'année prochaine — 1993-1994, soit l'exercice financier en cours — se situera lui aussi « aux environs de 40 milliards \$ ». Ainsi, de 30 milliards qui était la barre psychologique à ne pas dépasser pour le déficit fédéral dans les années 80, on s'installe désormais discrètement au-dessus de la barre des 40 milliards \$.

On s'attend à ce que cette « mauvaise » nouvelle, quoiqu'un peu artificiellement provoquée, s'accompagne de l'annonce d'une réunion d'urgence entre Ottawa et les provinces. On sait que le gouvernement fédéral a l'intention de « geler » les transferts à leur niveau actuel, exigeant ainsi de ses homologues provinciaux qu'ils absorbent l'augmentation — due à l'inflation — des coûts de l'éducation, de la santé, et du bien-être social. Les ententes fédérales-provinciales sur la péréquation arrivent à échéance le 31 mars 1994, et celles sur la santé et l'éducation doivent être renouvelées avant le 31 décembre.

Au cours du week-end, le premier ministre lui-même, Jean Chrétien, a laissé entendre que son objectif de ramener le déficit à 3 % du Produit intérieur brut d'ici la fin de sa troisième année au pouvoir, pourrait bien être allongé à la quatrième ou même la cinquième année. Ce qui compte, a-t-il laissé entendre, c'est l'objectif que nous voulons atteindre d'ici la fin de notre mandat (en 1998).

Quant à la vice-première ministre, Sheila Copps, elle a elle-même déclaré que la réalisation de certaines promesses électorales des libéraux pourrait prendre plus de temps que prévu à réaliser.

Ottawa veut limiter les systèmes de réservation des sociétés aériennes

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral des Transports s'apprête à réglementer les systèmes de réservation utilisés dans l'industrie aérienne au Canada, a indiqué, hier, à Ottawa, la directrice des politiques sur le transport aérien intérieur.

Mme Valérie Dufour a précisé devant le Tribunal de la concurrence que cette réglementation serait soumise au ministre Doug Young au début de la prochaine année.

« La réglementation prévoit aussi des dispositions portant sur le favoritisme dans les réservations (display biaisés) », a-t-elle précisé, hier, devant le tribunal fédéral qui doit réévaluer le retrait de Canadien International du système de réservation Gemini.

Air Canada, partenaire de Canadien International dans Gemini, soutient que le transporteur de Calgary ne peut se retirer de ce système auquel il est associé depuis 1987.

Mais American Airlines exige de Canadien International qu'il utilise son système de réservation (Sabre) avant de lui verser les 246 millions \$ promis dans le cadre d'une alliance commerciale qui lui éviterait la faillite.

En avril dernier, le tribunal estimait ne pas avoir le pouvoir de dissoudre Gemini ou d'autoriser Canadien International à s'en retirer. La Cour d'appel fédérale a décidé en juillet que le tribunal avait l'autorité nécessaire pour trancher la question.

Selon Air Canada, le retrait de Canadien International de Gemini et son éventuelle affiliation au système Sabre entraîneront un « monopole étranger sur les services informatisés de réservation (SRI) ».

La réglementation proposée par le fédéral éviterait un tel scénario et mettrait fin au favoritisme.

Les compagnies aériennes branchées sur un SRI favorisent leurs propres réservations de vols ou d'hôtels au détriment de celles émises par les transporteurs qui n'y sont pas reliés.

Mme Dufour a indiqué hier que les propositions du fédéral ont été présentées récemment à Air Canada et à Canadien International.

Les deux transporteurs continueront à défendre leur point de vue devant le tribunal à coups d'experts au cours des prochaines semaines.

Sortir du système Gemini est, pour Canadien International, le dernier obstacle à la conclusion de son alliance avec le géant American Airlines.

40 millions \$

Canadien International serait disposé à verser 40 millions \$ en dédommagement à Gemini, le système de réservation duquel le transporteur de Calgary veut se retirer.

La Nouvelle-Écosse va économiser 125 millions \$ avec les préretraites

HALIFAX (PC) — Le gouvernement de Nouvelle-Écosse espère épargner 125 millions \$ en réduisant la taille de sa fonction publique au moyen de préretraites.

En vertu de ce plan, environ 2000 des 14 000 fonctionnaires de cette province auront droit à une préretraite à compter d'avril et, cela, pour les quatre années suivantes.

Environ 550 personnes seront embauchées pour occuper les postes laissés vacants par les 1400 départs prévus.

Tout fonctionnaire ayant 50 ans et plus peut prendre sa retraite si son âge et ses années de service auprès du gouvernement



Un parlement en forme d'igloo

Cet édifice coiffé d'une immense coupole rappelant le toit d'un igloo se dresse effectivement au milieu d'un désert arctique. Il s'agit du nouveau parlement des Territoires du Nord-Ouest, à Yellowknife.

totalisent 80 et plus. Seulement 439 fonctionnaires auraient été admissibles à la retraite, au cours des quatre prochaines années, en vertu de la réglementation actuelle qui précise qu'un fonctionnaire doit avoir 55 ans et plus et avoir un total combiné de 85 au chapitre de l'âge et des années de service.

La province a créé une fonction publique hors de proportion avec l'importance de cette province et

les besoins de sa population, a soutenu le ministre des Finances, Bernie Boudreau, lors d'une conférence de presse.

Il en coûtera environ 66 millions \$ à cette province pour améliorer les conditions de retraite de ses fonctionnaires, mais elle épargnera 191 millions \$ en salaires, si bien qu'elle épargnera quelque 125 millions \$.

LE PARADIS À DEUX

BAGUE À DOUBLE RANG DE DIAMANTS BIRKS
Deux rangs de 7 diamants sertis dans de l'or 14 carats. Rien de plus céleste.
Offerte en or blanc ou jaune.
1 995 \$
Valeur de remplacement : 2 800 \$

BIRKS
PLACE STE-FOY, 653-1035

LA GRANDE CLASSE ABORDABLE

FESTIVAL du GIBIER

Table d'hôte à partir de 24,95\$

LOUIS HÉBERT

668, Grande-Allée, 525 78 12
Valet de stationnement et salons privés (10 à 60 personnes)

SPYDER

Pour la skieuse qui recherche la performance tout en étant à la fine pointe de la mode. SPYDER est renommé pour l'équilibre parfait des tissus utilisés dans la fabrication de ses vêtements: L'Entron GII de Toray, respire tout en étant imperméable. Le Thinsulate lite loft de 3M pour la chaleur et un confort assuré.

969\$ l'ensemble

la Vie Sportive

700, rue Bouvier, Québec • 623-8368
Ouvert le dimanche de midi à 17h.

OUVERTURE MERCREDI JUSQU'À 21h.

LE MASSIF *Ski gratuitement au Massif de la petite Rivière St-François avec tout achat de vêtement 1994.

S O L D E R I E

25% DE RABAIS

SUR TOUS NOS VÊTEMENTS HOMMES ET FEMMES DE LA COLLECTION AUTOMNE/HIVER 93-94

*À l'exception des parfums, de la lingerie et des collections de Noël

PERREAUULT

Place Ste-Foy • Galeries de la Capitale / Perreault Monsieur

Les cancéreux échappent aux coupes dans les médicaments

QUÉBEC — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, a confirmé, hier, l'intention de son ministère d'enlever, le 1er avril 1994, la gratuité d'un certain nombre de médicaments. Cette mesure ne touche pas les gens qui reçoivent de l'aide sociale et ceux qui ont 65 ans et plus, mis à part le tarif de 2 \$ par prescription.

par PIERRE PELCHAT
LE SOLEIL

Les personnes qui vont écopper de cette mesure gouvernementale sont celles qui souffrent de maladies mentales, de la fibrose kystique, de cholestérol élevé et de diabète insipide.

Le ministère a toutefois prévu un fonds de dépannage de 2 millions \$ pour les gens souffrant de fibrose kystique et de maladies mentales pour venir en aide aux plus démunis d'entre eux.

Le ministre Côté a affirmé que c'est par souci d'équité que cette aide financière sera abolie. À son avis, il est inacceptable que les cancéreux n'aient pas accès à des médicaments comme le Taxol qui peut coûter jusqu'à 12 000 \$ par année par rap-

port à d'autres malades qui peuvent recevoir des médicaments gratuitement.

À cet égard, le ministre entend faire en sorte que les médicaments contre le cancer soient plus accessibles au cours des prochains mois. Pour chaque médicament, un tarif de 20 \$ sera exigé du malade au lieu qu'il ait à payer la totalité du coût. Sur une base de 20 médicaments par patient par année, le gouvernement prévoit des revenus de 8 millions \$. L'aide aux cancéreux est estimée à 14 millions \$.

Lors d'une rencontre de presse, le ministre Côté a ouvert la porte à une aide financière aux bas salaires. Devant le coût élevé de médicaments, des gains-petits seraient tentés de se « mettre sur le BS » pour rece-

voir ces médicaments gratuitement. L'hypothèse que l'on étudie présentement dans les officines gouvernementales est de graduer l'aide financière en fonction du revenu. Aucune garantie n'a toutefois été donnée par le ministre.

Avec ces modifications, le gouvernement québécois entend refiler une partie de la facture des médicaments au fédéral. Ainsi, au lieu de payer des médicaments à même le budget de la santé et des services sociaux, ces frais seront assumés par l'aide sociale. Or, le budget de l'aide sociale est assumé à 50 % par le fédéral d'où une économie pour le gouvernement québécois. Bien des personnes qui souffrent de maladies mentales reçoivent de l'aide sociale.

D'autre part, le ministre Côté entend « responsabiliser » les compagnies d'assurances qui incitent leurs assurés à se procurer certains médicaments dans les hôpitaux au lieu de les assurer, ce qui pourrait entraîner des augmentations de primes au cours des prochaines années.

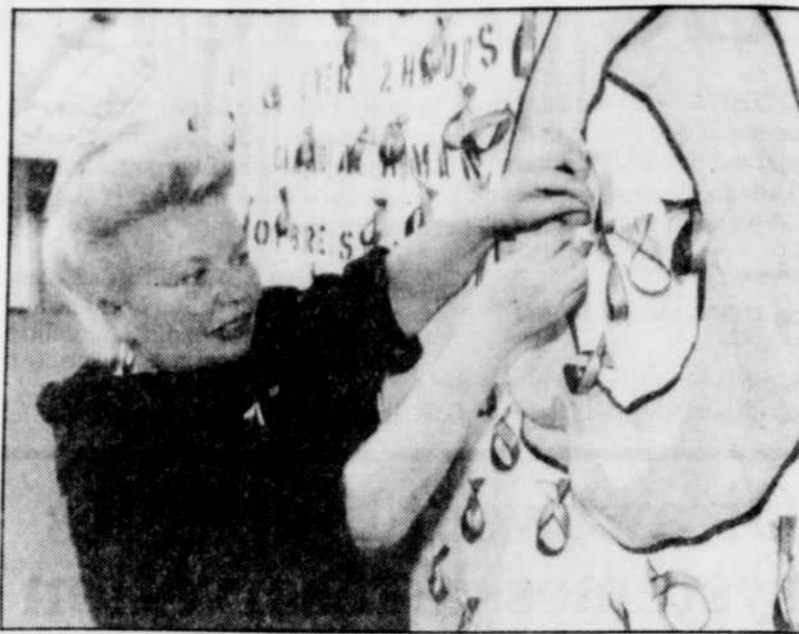
Des thérapies «alternatives» dans la lutte au cancer du sein

MONTREAL — Plusieurs médecins se gaussent de l'idée qu'on puisse penser soigner un cancer du sein en buvant du jus de carottes, en absorbant des mégadoses de vitamine C ou en imaginant de preux chevaliers emportant avec eux les cellules malades.

par SUE MONTGOMERY
de la Presse canadienne

Mais pour des femmes comme Mary Drover, qui est atteinte du cancer du sein, c'est une autre histoire. Mme Drover croit fermement aux thérapies «alternatives», et elle l'a affirmé à la première conférence nationale sur le cancer du sein, qui se tient à Montréal.

En 1984, à l'âge de 34 ans, on lui a découvert un cancer du sein et en 1986, on ne lui donnait plus que six mois à vivre. Elle a tout essayé pour prolonger sa vie — l'acupuncture, la visualisation, les massages, elle a suivi un régime macrobiotique et a cessé de pren-



Nicole St-Denis, de Victoria, C.-B., épingle un ruban rose symbolisant la lutte contre le cancer du sein. Mme St-Denis fait partie des 150 femmes participant au premier Forum national sur le cancer du sein, qui se termine aujourd'hui à Montréal.

dre de la caféine et de la viande rouge.

Même s'il n'y a pas de preuve

scientifique de l'efficacité de tels traitements, le cancer de Mme Drover n'est pas réapparu en six ans.

Des 1150 femmes atteintes de cancer qui ont répondu à une enquête effectuée pour la conférence par une coalition de militants pour la santé, 37 % ont dit qu'elles avaient recours à une forme ou une autre de thérapie «alternative».

Les plus populaires sont la thérapie à base de vitamines et la visualisation, une forme de méditation où la femme ferme les yeux et imagine, par exemple, des cavaliers blancs recueillant les cellules cancéreuses et repartant avec elles.

Nicole St-Denis, elle, a choisi de prendre du jus de carottes après s'être découvert une bosse cancéreuse en 1986, à l'âge de 46 ans. Elle en buvait tout en suivant des traitements de chimiothérapie.

«Le médecin ne s'expliquait pas pourquoi je n'étais pas aussi malade que j'aurais dû l'être.» Elle est convaincue que c'est le jus de carottes qui l'a aidée. «On ne peut traiter seulement le corps, il faut traiter la totalité de la personne», affirme-t-elle.

La conférence de trois jours, qui prend fin aujourd'hui, est la première du genre au Canada. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre le cancer du sein annoncé par Ottawa l'an dernier, au coût de 25 millions \$.

Elle a attiré 650 délégués de tout le pays — dont 150 femmes atteintes du cancer du sein qui estiment avoir un mot à dire dans le développement des programmes concernant la maladie.

Le Canada a le deuxième taux le plus élevé de cancer du sein au monde, après les États-Unis.

Le rapport sur les techniques de reproduction publié le 30

OTTAWA (PC) — Le rapport de la Commission Baird sur les nouvelles techniques de reproduction sera rendu public le 30 novembre, a indiqué, hier, le bureau du premier ministre Jean Chrétien.

Le rapport, qui devait être déposé il y a deux ans, a finalement été remis au gouvernement hier. Plusieurs groupes de femmes ont profité de l'occasion pour demander au nouveau gouvernement libéral de ne pas prendre de décisions à la hâte dans ce domaine et d'utiliser le rapport comme point de départ d'un vrai débat public.

«Nous demandons au gouvernement de voir cela comme le point de départ d'une discussion publique sur ces technologies et non pas comme la fin d'un processus. Il est urgent que nous tenions davantage de débats publics», a déclaré en conférence de presse Mme Sunera Thobani, présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme.

Selon les premiers détails qui ont filtrés, le rapport des auditions, qui ont coûté 25 millions \$, aurait environ 1400 pages et comporterait près de 300 recommandations.

Pour les groupes de femmes, il est important que les Canadiens et les Canadiennes aient accès non seulement au rapport final et à ses conclusions mais aussi à l'ensemble du travail de la commission et aux recherches effectuées.

339\$
PAR MOIS,
ANTIVOL
COMPRIS!

Incorporé à la clef de contact de la Cutlass Supreme, cet intrigant petit morceau de métal est un dispositif de sécurité automobile personnalisée. Il s'agit en fait d'une résistance qui doit concorder électriquement avec un détecteur placé dans le barillet de la serrure. Sinon, impossible de démarrer. Ce n'est peut-être qu'un détail, mais si les ingénieurs d'Oldsmobile mettent autant de soins à raffiner chaque petite chose, imaginez l'ensemble. **La Cutlass Supreme SL 4 portes 1994 d'Oldsmobile. 339 \$ par mois en location à long terme avec, entre autres détails :**

- Freins antiblocage aux 4 roues
- Climatiser
- Coussin gonflable côté conducteur
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultiplication
- Moteur V6 3,1 L de 160 chevaux
- Lève-glaces électrique
- Groupe d'équipement sport avec phares antibrouillards
- Régulateur de vitesse
- Assistance routière 24 heures

Pour beaucoup plus de détails, voyez votre concessionnaire Chevrolet Geo Oldsmobile.



Oldsmobile
L'Obsession du détail

Rémillard enquête sur les documents jetés aux ordures

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, a ordonné, hier, la tenue d'une enquête interne à la suite de la découverte de documents contenant des informations à caractère personnel dans la cour arrière de la Direction de l'État civil, à Québec.

par JEAN-MARC SALVET
LE SOLEIL

En fin de soirée dimanche, des employés du ministère ont été dépêchés d'urgence au 205, rue Montmagny, à Québec, afin de récupérer des boîtes contenant des copies d'extraits de naissance et des demandes d'extraits de registres de l'état civil sur lesquelles apparaissent le nom, l'adresse, le

numéro de téléphone et, dans certains cas, le numéro de carte de crédit des requérants. Jetées aux ordures la semaine dernière, certaines de ces boîtes semblaient avoir déjà été ouvertes par quelques curieux.

Le ministère de la Justice conserve le mutisme le plus total sur cette délicate affaire qui soulève, une fois de plus, l'épineuse question de la protection des renseignements personnels au Québec.

Hier, la porte-parole du ministre Rémillard, Mme Linda Dion, ne pouvait dire si ces documents auraient dû tomber sous le coup de la politique de gestion des documents confidentiels du ministère. Celle-ci stipule que tout document contenant des informations personnelles doit être détruit s'il n'est plus requis par l'appareil gouvernemental. Pour l'instant, le ministère affirme ne pas avoir la moindre idée de la nature ni du nombre de documents mis à la rue. L'enquête a été confiée au sous-ministre Michel Bouchard.

Rappelant que la Direction de l'état civil est en plein déménagement, Mme Mariette Dion, de la Commission d'accès à l'informa-

tion du Québec, se demande si le « ménage effectué » n'aurait pas été plus radical et expéditif que nécessaire.

« S'il s'avérait que les documents trouvés contenaient des renseignements personnels, la Commission s'assurera que le ministère de la Justice adopte des mesures afin qu'un tel événement ne se reproduise plus », promet toutefois Mme Dion.

Le 27 mai dernier, la Commission d'accès à l'information déploie que la plupart des organismes publics québécois n'ont aucune politique précise et systématique en matière de destruction de documents confidentiels.

Devant ce préoccupant constat, la Commission a élaboré le printemps dernier des « exigences minimales » à l'attention des 3500 organismes publics et parapublics québécois. Elle leur a de plus prescrit l'utilisation systématique de déchiqueteuses.

« L'erreur » ayant possiblement permis aux documents de se retrouver dans la cour du bâtiment a été dévoilée aux autorités après qu'un promeneur eut signalé, dimanche, à un quotidien la présence des boîtes suspectes.

La SQ évite les congés sans salaire

MONTREAL (PC) — Contrairement à l'immense majorité des 340 000 salariés des secteurs public et parapublic, les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) ne se verront pas imposer des jours de congé sans solde, cette année.

C'est ce qui se dégage d'une entente entre le gouvernement du Québec et l'Association des policiers provinciaux du Québec, dont La Presse a obtenu copie.

Selon le quotidien montréalais, cette entente, parquée en octobre par les négociateurs des deux parties, est actuellement soumise à l'approbation des 4500 agents de la SQ à travers le Québec.

L'économie de 2,2 millions \$ dans les salaires des policiers provinciaux viendrait principalement du non-versement de la

retroactivité sur une augmentation de salaire de 1 % pour les mois d'avril à décembre 1993. On prolongerait également la durée de vie des voitures de patrouille. Enfin, Québec accepterait de rediscuter ces concessions à compter de mars 1994.

Cet accord est le fruit des négociations fébriles qui avaient été enclenchées cet été, au moment où les policiers avaient mis en place des moyens de pression douloureux pour les finances du gouvernement — une grève des conventions. L'affrontement s'était mystérieusement résolu, sans que les solutions aient été rendues publiques.

Les gais demandent l'aide de la Commission des droits

MONTREAL — La suggestion a été faite hier à la Commission des droits de la personne (CDP) de mener une campagne d'information pour faire face aux agressions et préjugés dont sont victimes les homosexuels.

par PIERRE ROBERGE
de la Presse canadienne

Une telle campagne pourrait viser notamment les étudiants, a proposé Alain Miguélez, porte-parole de l'organisme d'écoute et d'entraide Gay Line, lors d'audiences de consultation de la commission.

Durant une pause, le président du comité qui tient ces audiences, Fo Niemi, a répondu aux reporters que la suggestion « est à regarder ». La CDP, a-t-il rappelé, a déjà mené des campagnes pour mieux faire connaître les droits et responsabilités, en général ou dans des secteurs comme le logement.

Par ailleurs il existe peut-être de la méfiance chez les gais et lesbiennes, quand il s'agit de rapporter à la CDP des cas de discrimination, agression ou harcèlement, observe M. Niemi, également directeur du Centre de recherche et action sur les relations raciales.

Durant l'audience, M. Miguélez a indiqué que l'information et l'éducation sont des outils importants pour lutter contre les préjugés et attitudes qui mènent à des agressions haineuses contre les homosexuels.

Gay Line reçoit environ 2000 appels par an. Des témoignages et confidences reçus, il ressort que plusieurs agressions sont le fait de « parfaits étrangers », raconte M. Miguélez, donc d'agresseurs qui n'ont pas de raison autre que l'homosexualité d'en vouloir aux victimes.

Par contre les gais et lesbiennes sont présentés de façon favorable dans les feuillets, oeuvres et manifestations d'ordre culturel, disait Gregg Blachford, également de Gay Line.

Au Québec, la Charte des droits interdit la discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle, admet-il. Toutefois les gais et lesbiennes ne peuvent pas encore contracter le mariage au sens de la loi ni adopter d'enfants.

Un autre organisme d'entraide, Gai Ecoute, a recommandé que l'homosexualité occupe un nouveau volet des programmes d'éducation sexuelle à l'école; l'organisme compte sur 20 volontaires du téléphone et prend les appels sept soirs par semaine, pour un total d'environ 3000 appels par année.

De plus les services publics devraient élaborer des politiques particulières pour la clientèle d'orientation homosexuelle, suggère Jean-Rock Bellavance, porte-parole de Gai Ecoute.

■ Pour détecter la maladie d'Alzheimer

MONTREAL (PC) — Des chercheurs du Centre hospitalier Douglas, à Verdun, et des chercheurs américains songent à mettre au point un test pour savoir si une personne possède ou non le gène de la maladie d'Alzheimer. Ce test pourrait être au point d'ici un an. Le chercheur Judes Poirier, du Centre hospitalier Douglas et du Centre d'études McGill sur le vieillissement, l'a affirmé hier. « Il s'agirait d'un test prédictif et non diagnostique, a souligné le Dr Poirier. Il serait cependant utile aux neurologues comme outil supplémentaire de diagnostic. Ces médecins se trompent en effet dans 15-20 % des cas sur la nature même de la maladie. Le Dr Poirier a réalisé une percée importante en septembre : il a mis le doigt sur le gène impliqué dans la maladie d'Alzheimer sporadique.



Ho!

Venez me voir

Ho!

aux Galeries de la Capitale

Ho!

À tous les jours, venez me rencontrer dans mon royaume magique et apportez vos lettres à mon bureau de poste. Les samedis et dimanches, venez faire du bricolage ou voir des spectacles de marionnettes.

Eh! Les parents, je vous attends avec vos tout-petits.

HORAIRE DU PÈRE NOËL AU ROYAUME

Lundi-Mardi-Mercredi : 12h à 16h

Jeudi-Vendredi : 12h à 16h et 18h à 21h

Samedi : 10h à 12h et 13h à 16h

Dimanche : 12h à 16h

HORAIRE DES ATELIERS DE BRICOLAGE

20-21 / 27-28 novembre 11-12 décembre

Les samedis : de 10h à 12h et de 13h à 16h

Les dimanches : de 12h à 16h

HORAIRE DES SPECTACLES DE MARIONNETTES

4-5 / 18-19 / 22-23-24 décembre (cour LaBaie)

Représentations : 12h-13h-14h et 15h



LES GALERIES DE LA CAPITALE

LE SOLEIL 

Pourquoi payer une voiture neuve 34 000 \$ quand vous pouvez vous offrir une Mercedes neuve pour le même prix?

Classe C Mercedes-Benz vous propose un choix de styles de vie. Ou bien acquérir une simple voiture neuve, ou bien posséder le plus récent joyau d'une marque dont le nom est désormais légendaire. Choisissez le joyau, et vous posséderez un morceau de l'Histoire de l'automobile. Histoire qui commence en janvier 1886 quand

Karl Benz mit en route le premier moteur de la toute première automobile. Vous partagerez une philosophie du design qui a donné naissance aux voitures les plus racées jamais construites, comme la SSK de 1928 et la 300SL «Aile de mouette» de 1954. Vous posséderez aussi la dernière incarnation de la légende Mercedes : la Mercedes de Classe C.



À partir de
34 350\$

Un nouveau chapitre dans l'Histoire de Mercedes-Benz s'ouvre avec la Classe C. Une voiture de luxe de 34 350 \$ qui ne pouvait provenir que de la firme qui construit aussi une voiture de luxe de 176 150 \$.*

Le nombre des caractéristiques de sécurité de la Classe C peut paraître excessif. Et pourtant, chacune a sa propre logique.

Les éléments du moteur sont astucieusement étagés pour les empêcher de s'entasser et de faire irruption dans l'habitacle.

Les rebords antérieurs des coussins de siège ont pour contre-partie une élévation du plancher d'acier. Ce qui empêche les occupants de glisser sous leur ceinture en cas de collision frontale.

L'obsession légendaire chez Mercedes en ce qui concerne la protection des occupants atteint même les garnitures de bois. Sous le placage de zébrano réside une plaque d'aluminium conçue pour empêcher la formation d'éclats.

Et, bien sûr,

freins à disque avec ABS aux quatre roues, deux coussins gonflables, et zones tampon destinées à dissiper l'énergie en cas de collision frontale asymétrique.

Sur la Classe C, les touches de confort sont aussi abondantes que bien pensées.

Le système de climatisation automatique peut filtrer poussières, pollens et polluants ne mesurant pas plus de 5 microns.

Le système AM/FM stéréo à lecteur de cassettes règle son propre volume en fonction de la vitesse.

Et un système de chauffage maintient une température confortable dans l'habitacle pendant 30 minutes lorsque vous magasinez.

Sachant que peu de Nord-américains pourront conduire leur Mercedes aux vitesses permises sur les autobahns, nos ingénieurs ont échangé la vitesse de

pointe contre une puissance de couple exceptionnelle à moyen régime. La puissance rêvée pour entrer sur l'autoroute.

Sont offerts : un 4 cylindres de 2,2 L (C220) et un 6 cylindres de 2,8 L (C280). Ces deux moteurs ont quatre soupapes par cylindre, double arbre à cames en tête avec allumage variable et injection de carburant séquentielle électronique.

Nous avons tout fait pour empêcher que rien ne vienne réduire le plaisir que peuvent vous donner ces nouveaux moteurs, quelle que soit la saison. Jusqu'à y poser des bougies à rendement élevé par temps froid.

Le programme d'Assistance routière Mercedes est offert en tout temps à toute personne qui conduit une Mercedes, peu importe l'âge ou le kilométrage de la voiture.

En fait, nous faisons bien plus que d'écrire l'Histoire.

Pour plus de renseignements, composez 1 800 387-4632.



Chatel Automobiles (1992) Ltée., 1350, rue Bouvier, Québec (418) 628-6336

LE MONDE



Collaborateur militaire d'Arafat tué au Liban

SAÏDA, Liban (AP, AFP) — Un important collaborateur militaire du Fatah, le lieutenant-colonel Mouin Chabaita, a été mortellement blessé d'une balle dans la tête, hier, à Saïda, au Liban-Sud.



Mouin CHABAÏTA

Il s'agissait de la sixième agression contre un responsable de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) depuis la signature mi-septembre de l'accord israélo-palestinien. Quatre avaient déjà été tués dans les territoires occupés par Israël et un blessé au Liban.

Mouin Chabaita était le numéro deux de la milice de 3000 hommes du Fatah à Ain el Hilweh.

Des responsables de l'OLP ont mis en cause le Fatah-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal, groupe proche de la Syrie et de l'Iran, violemment hostile au chef de l'OLP.

Le Hezbollah en Somalie

MOGADISCIO (Reuter, AFP) — Le Hezbollah (Parti de Dieu) est présent en Somalie et pourrait commettre des attentats contre les forces de l'ONU et les militaires américains, ont déclaré, hier, des responsables américains.

« Nous avons appris qu'ils sont moins d'une demi-douzaine, venus du Liban ou d'Iran », a dit l'un d'eux sous le couvert de l'anonymat. Des spécialistes des attentats à la bombe figureraient parmi ces intégristes chiïtes, a-t-il ajouté.

Selon des responsables américains, des fidèles de Mohamed Farah Aidid entretiennent des liens avec le Hezbollah. Les États-Unis tiendraient le chef de clan personnellement responsable en cas d'attentat à la bombe contre les forces américaines.

Les partisans d'Aidid ont démenti l'information. À leurs yeux, il s'agit d'une tentative des Nations unies pour salir leur dirigeant et faire monter la tension à Mogadiscio.

D'autres Somaliens traitent ces accusations de propagande et jugent hautement improbable

qu'aucun groupe ait des liens avec le Hezbollah. Les Somaliens sont des musulmans sunnites et non chiïtes.

« Nous n'avons même pas de contact avec eux (le Hezbollah). Ce sont les Nations unies qui créent ce problème », a déclaré Abdi Abshir Kahiye, membre de l'Alliance nationale somalienne d'Aidid.

« Ou bien les Américains ont eu leur information de source erronée ou bien il s'agit de désinformation contre Aidid », a ajouté le journaliste somalien Ali Musa.

Le responsable américain a estimé qu'il pourrait exister un rapport entre l'arrivée des fondamentalistes du Hezbollah et l'attaque, samedi à Mogadiscio, d'un véhicule aux couleurs de l'ONU. Un civil américain travaillant pour

l'ONU a été tué et deux autres membres de l'ONU ont été blessés.

Entre-temps, le Conseil de sécurité de l'ONU a été saisi, hier, d'un projet de résolution visant à suspendre « toute action » contre le général somalien Mohammed Farah Aidid, en l'attente du résultat d'une enquête sur les attaques contre les casques bleus en Somalie, a-t-on indiqué de sources diplomatiques.

Le 5 juin, une attaque avait coûté la vie de 24 casques bleus pakistanais. Les Américains, eux, avaient perdu 18 hommes, le 3 octobre, alors qu'ils recherchaient Aidid.



Kenneth BEATY

Libéré

L'Irak a libéré, hier, un ressortissant américain, emprisonné en Irak depuis six mois pour « entrée illégale » dans ce pays, sur une décision du président Saddam Hussein. Originaire de l'Oklahoma, Kenneth Beaty, 46 ans, souffre d'hypertension. Il avait été condamné début mai à huit ans de prison. Il travaillait au Koweït pour la compagnie pétrolière américaine de forage Santa Fe. Cette libération ne dénote toutefois pas un changement d'attitude de Bagdad, selon la Maison-Blanche.

LES MANTEAUX REMBOURRÉS DE DUVET CHEZ HOLT RENFREW



295 \$

SEULEMENT CHEZ HOLT RENFREW

Ne laissez pas l'hiver vous alourdir. Nos nouveaux manteaux rembourrés de duvet vous offrent une protection élégante et légère contre la froidure. L'extérieur est en pur coton antiduvet dans un grand choix de couleurs classiques. Et la doublure est rembourrée d'un duvet léger pour que vous vous sentiez bien au chaud lorsqu'il fait très froid. Choisissez le trench classique ou la canadienne de fin de semaine avec capuchon détachable, 295 \$ chacun seulement. Et vous ne les trouverez que chez Holt Renfrew.



HOLT RENFREW

PLACE SAINT-LOUIS, 696-6783 • Ouvert du lundi au mercredi de 9 h 30 à 17 h 30, les jeudis et vendredis de 9 h 30 à 21 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h et le dimanche de midi à 17 h.

Guardalavacances!

FÉLICITATIONS!

M. GILLES BÉLAND DE QUÉBEC

LE SOLEIL VOUS AMÈNE À

Guardalavaca

TIRAGE DU 5 NOVEMBRE

Être abonné, c'est tout ce qui compte!

50 personnes se berceront sous le soleil de Guardalavaca. Vous aussi pouvez gagner en étant abonné au Soleil (Abonnés recevant Le Soleil 5, 6 ou 7 jours par semaine.). Tirages entre le 4 septembre et le 23 novembre 1993, sous la supervision de Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne.



LE SOLEIL IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

PORTES OUVERTES

DIMANCHE LE 21 NOVEMBRE 1993

SÉANCE D'INFORMATION - PRIMAIRE : 13H30 - SECONDAIRE : 14H00



COLLÈGE JÉSUS-MARIE DE SILLERY

Vers la réussite!

- Un enseignement de qualité
- Une solide culture générale
- Une ambiance stimulante
- Un suivi personnalisé
- Un pensionnat: primaire et secondaire

PRIMAIRE
SECONDAIRE
1994-1995

EXAMENS D'ADMISSION

PRIMAIRE: 1^{re} année, samedi 27 novembre à 8h45
2^e à 6^e année, samedi 4 décembre à 8h45

SECONDAIRE: tous les niveaux, les samedis 27 novembre et 4 décembre à 8h45



RENSEIGNEMENTS: TEL.: (418) 687-9250, TÉLÉC.: (418) 687-9847
2047, chemin Saint-Louis, Sillery (Québec) G1T 1P3

ÉDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Editeur adjoint et rédacteur en chef:

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Editeur:

GILBERT LACASSE

Directeur de l'information:

ANDRÉ FORGUES

La fin du goulag de la construction

Le gouvernement tente le grand coup pour mettre fin au goulag de l'industrie de la construction au Québec. Allant plus loin que tout ce qui avait été prévu par les observateurs, et surtout se dégageant clairement des consensus immobilistes obtenus au tout récent Sommet de la construction, le ministre Norman Cherry vient d'amorcer une véritable bombe.

Les dirigeants des syndicats ont compris l'importance des enjeux. En libérant des contraintes syndicalo-patronales et gouvernementales le marché de la construction résidentielle (les immeubles d'habitation de 8 logements ou moins), le projet de loi 142 fait sauter un verrou.

Les intermédiaires et les porte-parole en tous genres perdront une partie de leur pouvoir durement acquis depuis plus de deux décennies. L'Etat avait dû intervenir dans ce domaine pour d'excellentes raisons, dans la décennie 1970. Une véritable loi de la jungle régissait les chantiers où abondait la canaille et régnait la violence. Mais cela se passait il y a 20 ans.

Quand le président de la CSN, Gérald Larose, promet le retour de l'anarchie, du chaos et de la violence si le gouvernement va de l'avant sur cette lancée de libéralisation, il démontre simplement qu'il y a un problème d'éducation et de civisme sur les chantiers, et non de relations de travail.

Quand le directeur de l'Association des entrepreneurs en construction, Robert Brown, évoque un retour aux relations de travail sauvages, il secoue le même épouvantail.

L'industrie de la construction ne peut vivre dans un vase clos. Elle joue d'abord et avant tout un rôle économique et social, soit de répondre aux besoins en logement des individus et aux exigences des entreprises et des responsables publics.

Actuellement, au Québec, tout se passe comme si cette industrie avait mis au rancart sa fonction de service. Les syndicats en oublient même leur demande traditionnelle de négociations libres pour préférer, de fait, la gestion par décrets gouvernementaux.

Les entrepreneurs, encore plus férus de liberté d'action, adoptent un comportement identique. Il faut dire que ces deux mondes s'entrecroisent fréquemment, le syndiqué d'un jour se transformant souvent en entrepreneur du lendemain. Et dans les deux cas, il réussit à profiter du travail au noir que ses représentants dénoncent à tue-tête.

La paralysie organique du secteur de la construction fait d'ailleurs la fortune de ces ouvriers illégaux, qui contrôlèrent la moitié du travail dans le volet résidentiel.

Il y a une raison bien simple derrière cette situation : les consommateurs ne peuvent plus payer les taux officiels. Les conditions économiques incitent en outre nombre de travailleurs réguliers à offrir eux-mêmes leurs services au noir, parfois avec la complicité des entrepreneurs.

Le régime protectionniste actuel, conçu en période de crise, a fait son temps et perdu sa raison d'être. Ceux qui refusent de reconnaître ses défauts majeurs participent de fait à la décrépitude croissante de l'industrie de la construction au Québec.

RAYMOND GIROUX

Point de vue

Erreur sur la personne

par OSCAR FORTIN

Il est aussi facile de tomber à pieds joints sur le fonctionnaire payé à ne rien faire que d'accabler de tous les vices l'assisté qui vit aux crochets de l'Etat. Dans les deux cas, ce n'est pas le souci de savoir exactement ce qui se passe, mais d'avoir un coupable sur lequel jeter son dévolu. Les maudits fonctionnaires, les maudits assistés, les maudits politiciens, mais rarement les maudits gestionnaires.

Dans le cas des fonctionnaires mis en disponibilité ou, comme on dit, placés au « club Med » sans aucun mandat de travail, les questions à poser aux gestionnaires sont les suivantes : a-t-on encore les moyens de payer en double un travail pouvant être fait par un seul ? Peut-on encore se permettre de gérer sur la base des affinités partisans et subjectives ? Pourquoi n'a-t-on pas procédé, comme le prévoit la loi, au placement du personnel permanent sur les postes occupés par du personnel occasionnel et temporaire ?

La loi 198 qui vise à diminuer la fonction publique comporte, entre autres exigences, la mise à pied des occasionnels et des temporaires dont les mandats peuvent être assumés par du personnel permanent. Or, c'est ce à quoi résistent certains gestionnaires qui préfèrent entretenir un « club Med »

plutôt que de procéder à des mises à pied prévues dans le cadre de la loi 198 et de celle régissant les relations de travail dans la fonction publique.

En accusant de tous les torts ces fonctionnaires qui sont déjà drôlement pénalisés par cette première méprise du gestionnaire, l'opinion publique vient pour ainsi dire donner son appui à ce droit de gérance que ces hauts commis de l'Etat et certains politiciens veulent le plus entier possible. Qui ne rêve pas d'être roi et maître d'une organisation entièrement prise en charge par les deniers publics et d'être entouré de collaborateurs plus sensibles à la servilité qu'au service ? Les éléments de contrôle sont en général bons lorsqu'ils jouent en notre faveur, mais rarement lorsqu'ils peuvent jouer contre nous.

Qui doit-on pointer du doigt ? Le fonctionnaire laissé sans mandat ou le gestionnaire qui refuse de procéder aux coupures telles qu'elles sont prévues à la Loi sur la fonction publique et aux directives du Conseil du Trésor ? Si les coupures sont faites là où elles doivent être faites, il n'y aura plus de « club Med » demain matin.

S'il faut frapper, que l'on frappe à tout le moins au bon endroit.

M. Oscar Fortin est fonctionnaire provincial. Il demeure à Québec.



La course aux limousines

La députée péquiste de Verchères, Luce Dupuis, a eu une image saisissante, la semaine dernière, pour décrire les appétits que suscite l'approche des élections : « Lorsqu'il y a beaucoup de viande sur le bateau, les requins l'encerclent ».

C'est vrai que Mme Dupuis doit se sentir un peu comme un steak à la pensée que son prédécesseur, Jean-Pierre Charbonneau, n'attend que le moment de reprendre sa place. Ça doit être d'autant plus enrageant qu'après quatre ans dans l'opposition, elle doit avoir envie de goûter au pouvoir, elle aussi.

Si ça peut la consoler, c'est encore pire dans la région de Québec. Ça grouille tellement, ces jours-ci, qu'on la dirait infestée de piranhas. Dans Louis-Hébert, Montmorency et Jean-Talon, les couteaux péquistes volent dangereusement bas.

Il faut dire que la conjoncture est particulièrement favorable au grenouillage dans la capitale. Depuis l'élection du 25 octobre, le cabinet fédéral ne compte aucun ministre de la région et tous ceux qui la représentent au sein du gouvernement Bourassa ont annoncé leur retraite. Cette situation inédite ne peut qu'exciter les convoitises.

Au lendemain des prochaines élections générales, que le premier ministre soit Daniel Johnson ou Jacques Parizeau, au moins trois ou quatre députés de la région peuvent espérer accéder au saint des saints. Ils sont cinq présentement, si on étend la région jusqu'à la Beauce ; sous le PQ, il y en a déjà eu six. La mode est cependant aux cabinets de plus petite dimension.

Si, au cours des prochains mois, les sondages se mettent à favoriser les libéraux, les candidats ne manqueront pas. Mais pour l'heure, c'est au PQ qu'on se bouscule. Tellement que M. Parizeau pourrait se retrouver avec un sérieux dilemme si des gens



La chronique de

Michel

DAVID

comme Michel Rivard, Jean Rochon, Diane Lavallée, Paul Bégin venaient s'ajouter à ceux qui sont déjà là.

Dans l'actuelle députation, seul le nouveau député de Portneuf, Roger Bertrand, est pratiquement assuré d'un poste. Celui qui pourrait être cruellement déçu, c'est Jean Garon, qui tombe sur les nerfs de bien du monde au PQ. Si M. Parizeau veut donner un air de fraîcheur à son cabinet, le député de Lévis risque fort d'écooper.

Il ne sera sans doute pas le seul des anciens ministres d'avant 1985 à rester sur les banquettes arrière. En comptant M. Parizeau lui-même, il y en aura au moins 14 sur les rangs aux prochaines élections. Ça fait beaucoup.

S'il devient chef du gouvernement, M. Parizeau pourra difficilement ignorer ceux qui ont claqué la porte avec lui au nom de l'idéal souverainiste, en novembre 1984 : les Camille Laurin, Jacques Léonard, Denis Lazure. Il y a aussi ceux qui sont restés, mais qui sont devenus incontournables : Guy Chevrette, Jacques Brassard, Louise Harel, Pauline Marois, François Gendron. Et puis il y a Bernard Landry et Louise Beaudoin, qui ont rendu de si grands services. On est rendu à combien ?

À titre de comparaison, dans le cabinet de 1976, il y avait seulement René Lévesque qui avait déjà été ministre. Parmi les libéraux de 1985, il n'y avait que Robert Bourassa, Lise Bacon et Gérard D. Levesque. Forcément, il y en a qui devront rester sur le carreau pour faire place aux Serge Ménard, Jean Campeau, Rita Dionne-Marsolais

En tout cas, M. Garon n'a pas dû améliorer sa cote avec sa sortie contre les comités « réservés » à des candidats qui ont la « bénédiction du national ». D'autant moins que ses motivations ne semblent pas très claires.

Il est très possible que les chances de l'ex-présidente de la FIIS, Diane Lavallée, soient meilleures dans Louis-Hébert que dans Jean-Talon. Mais on ne peut s'empêcher de penser que M. Garon voulait surtout faciliter l'investiture de son ami Bruno Leclerc dans Jean-Talon, tout en donnant une petite jambette au vice-président Paul Bégin, qui visait Louis-Hébert depuis longtemps.

Dans Montmorency, Jean Filion continue de faire la preuve qu'il n'a pas les qualités requises pour être ministre. M. Filion peut toujours faire du légalisme et précipiter la tenue de l'assemblée d'investiture pour prendre ses opposants de vitesse, il reste que depuis son élection, c'est toujours le bordel dans son association.

La publication d'une partie de la liste des membres du PQ de Montmorency, simplement pour embarrasser un adversaire, sans égard aux autres personnes dont les noms apparaissent sur la liste, démontre encore une fois le peu de jugement qui le caractérise.

Dans l'immédiat, il faut quand même garder l'oeil sur les libéraux. Aucun des cinq ministres qui viennent actuellement de la région de Québec ne devrait normalement faire partie du cabinet dont M. Johnson annoncera la composition d'ici Noël. Même si sa taille est réduite, ça laisse quand même quelques places libres.

Le député de Chauveau, Rémy Poulin, ne doit pas être très occupé à titre d'organisateur de la campagne de M. Johnson dans l'Est du Québec. Mais comme on dit, c'est l'intention qui compte. Alors, pourquoi n'aurait-il pas droit à sa limousine, lui aussi ?

Votre Opinion

Peur de Frulla ?

(Lettre à madame Liza Frulla, ministre de la Culture)

Vous en avez, tout un culot, Madame la ministre, de demander aux gens des régions de devenir conséquents, de monter sur vos ergots pour chanter le réveil, étonnée et choquée de constater le peu d'intérêt si ce n'est celui de vous contourner.

Il nous semble que le message est clair, très clair.

De plusieurs façons, votre ministère méprise l'art, les artistes et la société québécoise, malheureusement vous en épousez l'allure en page A-10 du SOLEIL du 6 novembre 1993.

Il s'en faut de peu qu'à l'exemple de l'un de vos brillants confrères ministres vous envoyiez les régions, cette fois, se faire foutre.

Qui a peur de Frulla ?
Lewis Pagé
Québec

L'éloge de la fuite

Devant le fait qu'il y a des gens qui veulent encore et encore croire que le fédéralisme est viable, je suis un peu sceptique à

la suite d'un article paru dans LE SOLEIL du samedi 6 novembre à la page A-4, et dans lequel M. Jean Allaire dit « que la thèse souverainiste n'est aucunement une fin en soi, mais un moyen si nécessaire pour amener le reste du Canada à participer avec le Québec à un nouveau partenariat politico-économique ». Je tiens à vous signaler mon total désaccord.

Et bien sincèrement pensez-vous vraiment que les « Canadiens » voudront nous écouter si on ne leur parle pas d'égal à égal ? Pour moi, la troisième voie, ça ressemble un peu beaucoup à l'ancienne route 138 entre Québec et Sainte-Anne. Souvenez-vous du nom qu'on lui donnait ? « La route de la mort ». Cette voie-là, celle du milieu, nous donnait des frissons incomparables. Il y était possible de faire des rencontres du troisième type. Certains d'entre nous faisaient une halte à la cathédrale pour remercier le ciel d'être encore bleus.

Québécois ! Québécoises ! ne sombrez pas dans l'éloge de la fuite, car votre troisième voie sera probablement votre dernière. De race en péril, nous de-

viendrons une race enfouie dans la nuit des temps et en peu de temps. Notre évolution politico-écono-culturelle passe par notre maturité.

Chère patrie ! on t'a bafouée et brûlée ; souviens-toi des hivers rouges (1836-1837) ; par delà les miradors, tu refais ton nid. Liberté ! Liberté ! Liberté !
Michel Houle
Québec

Plus de sécurité

Tout en prenant une marche au centre de ski Stoneham par un beau mais très froid dimanche après-midi, nous avons croisé des parents à demi hystériques avec trois petites filles âgées d'environ 8 ans, dont deux étaient complètement mouillées. Nous avons réalisé qu'elles venaient d'être secourues des eaux glacées de la rivière qui borde le chalet principal.

Après avoir empoigné l'une d'elles, nous nous sommes empressés d'entrer à l'intérieur du chalet pour y trouver de l'aide. J'ai immédiatement été réclamer de l'assistance au comptoir principal. J'ai alors expliqué la situation à la préposée. A mon grand désarroi, on m'a répondu : « Un

instant, monsieur, je termine avec mon client et je suis à vous ». J'ai alors insisté pour avoir accès à l'infirmerie. « Je suis désolée, mais l'infirmerie est barrée », m'a-t-on répondu. Finalement après d'autres tentatives pour obtenir de l'aide auprès d'un autre employé, on a enfin donné accès aux parents et aux enfants à un bureau dans lequel les parents ont pu déshabiller leurs enfants et leur fournir des couvertures.

Tout s'est finalement bien terminé et les enfants s'en sont sortis indemnes. Cependant, il est inquiétant de constater qu'un endroit public, qui promotionne des activités axées en grande partie sur la famille, soit aussi mal préparé à intervenir lors de telles urgences.

Étant moi-même titulaire de cartes de premiers soins depuis de nombreuses années, je trouve déplorable que vos employés ne soient pas plus alertes face à de telles situations. Je vous saurais gré, M. le propriétaire du centre de ski Stoneham, de mettre un peu plus l'accent sur la sécurité de vos utilisateurs.

Roger Laporte
Cap-Rouge

Shell débloque ses stocks en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP, AP) — La compagnie Shell, une des trois sociétés distributrices de carburant en Haïti a décidé de se plier, hier, à la décision de la justice haïtienne et va distribuer ses stocks de carburant, a-t-on appris de sources concordantes à Port-au-Prince.

Ces stocks sont gelés dans le cadre de l'embargo réimposé le 18 octobre par les Nations unies pour contraindre les militaires haïtiens à accepter le retour de la démocratie.

L'association nationale des distributeurs de produits pétroliers (ANADIP) avait engagé une action en justice contre les trois sociétés distributrices dans le pays (Shell, Texaco et Esso), régies par les lois haïtiennes mais dont les maisons mères à l'étranger avaient refusé de libérer leurs réserves.

La Shell s'était vu refuser, samedi, un sursis dans l'application de la décision du tribunal des référés.

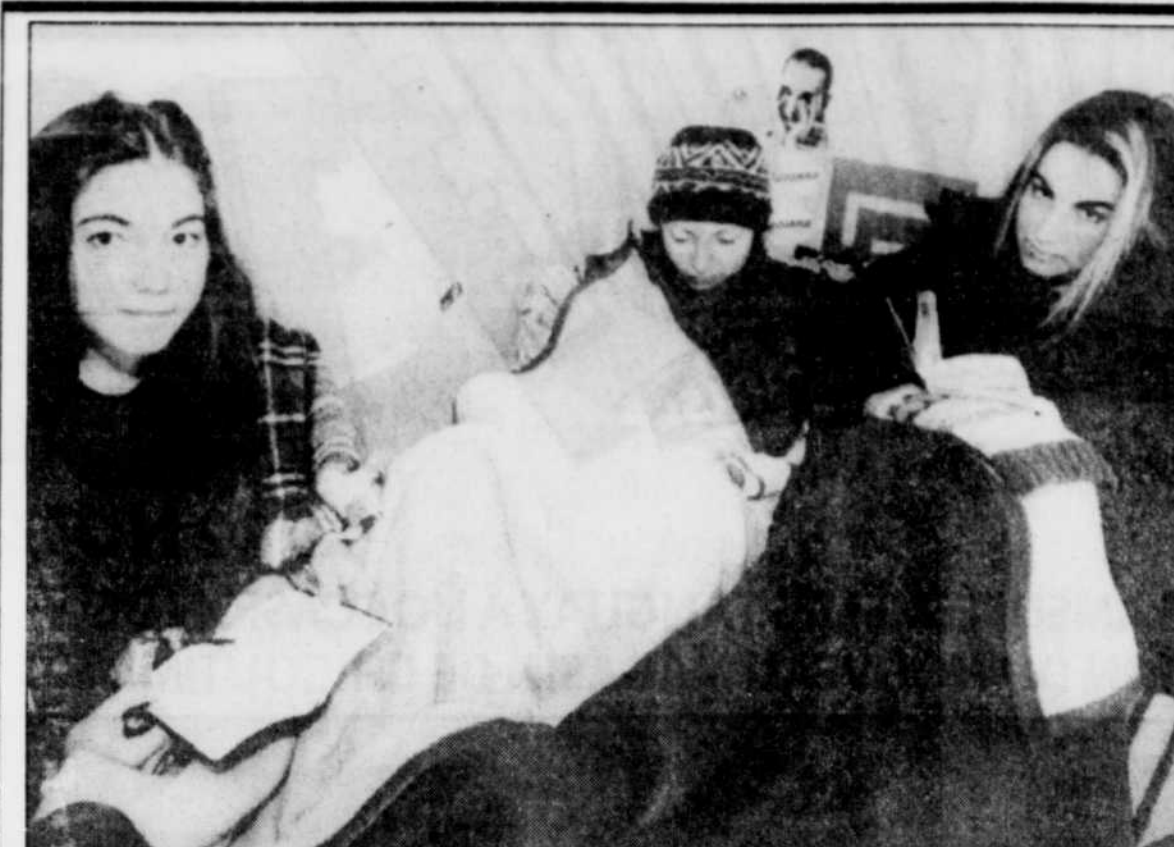
Hier, les avocats de l'ANADIP s'étaient de nouveau présentés dans les locaux du terminal pétrolier à Thor (banlieue sud-ouest de la capitale) en compagnie d'un juge de paix et de deux membres de la force publique pour l'exécution de la décision judiciaire.

Des sources spécialisées estiment à sept semaines d'écoulement normal sans rationnement les stocks disponibles devant être remis à l'ANADIP.

Shell, ainsi qu'Esso et Texaco, ont deux semaines pour faire appel mais, en attendant, les livraisons doivent se poursuivre, a estimé le juge Henock Voltaire. Quatre camions-citerne de la Shell ont quitté les dépôts, hier, pour livrer du carburant à des stations-service privées.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité s'est prononcé, hier, pour le maintien des sanctions en vigueur contre Haïti, et a envisagé la mise en oeuvre de moyens supplémentaires pour les faire respecter, jusqu'à ce que les objectifs de l'accord politique de Governors Island soient atteints. Cet accord prévoyait le retour du président Jean-Bertrand Aristide, le 30 octobre.

Selon des diplomates, l'ONU chercherait à s'assurer que l'embargo pétrolier et militaire réimposé le mois dernier contre Haïti ne soit pas contourné à travers la frontière terrestre avec la République Dominicaine voisine. Du personnel international pourrait être dépêché sur le terrain afin de superviser le respect de l'embargo en coopération avec les autorités de Saint Domingue, ajoute-t-on.



L'étude dans le froid de Belgrade

Gelées, des étudiantes de l'Université de Belgrade, capitale de l'ex-Yougoslavie, étudiaient hier dans un hôtel non chauffé, par suite de l'embargo international, notamment sur le carburant, contre la Serbie et le Montenegro. Par ailleurs, un convoi des casques bleus canadiens transportant une aide alimentaire d'urgence pour quelque 600 handicapés et malades mentaux bloqués dans des hôpitaux de Fojnica et de la ville voisine de Bakovici (centre de la Bosnie), en pleine zone de combats entre Croates et Musulmans, est parvenu hier à Fojnica, a annoncé un officier de la FORPRONU. La ville était toujours contrôlée, hier, par l'armée bosniaque à majorité musulmane, en dépit de l'offensive des forces croates.

Clinton se sert du blé d'ici pour vendre l'ALENA

WASHINGTON (PC, AFP) — Dans le but d'aller chercher quelques votes de plus pour l'ALENA, au plus fort d'une bataille qui connaîtra bientôt son dénouement, la Maison-Blanche a essayé de s'attirer la faveur des agriculteurs, hier, en mettant de l'avant un plan qui bloquerait les importations de blé dur canadien.

Le gouvernement Clinton a conclu une entente avec plusieurs membres du Congrès de l'Oklahoma et du Texas, et s'est assuré leurs votes, en échange d'une limitation des entrées de blé venant du Canada, ont indiqué des sources du Congrès.

Chad Robbins, porte-parole du représentant Bill Brewster, démocrate de l'Oklahoma, a déclaré que l'entente avait « été conclue ».

Le gouvernement Clinton a confirmé avoir eu des pourparlers au sujet du blé en prévision du vote décisif sur l'ALENA qui se déroulera demain à la Chambre des représentants.

Depuis des mois, des membres du Congrès réclament l'intervention du gouvernement contre le blé dur du Canada, produit qui,

selon eux, inonde le marché américain.

L'administration Clinton a publiquement menacé d'imposer des quotas, puis a semblé reculer, en expliquant que les importations avaient baissé.

RÉSULTATS
Tirage du 93-11-15

2	7	9	10	13
16	19	21	25	26
27	31	35	40	42
43	47	52	58	63

Prochain tirage: 93-11-16
T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Les votes de la zone américaine du blé pourraient faire pencher la balance, demain, en faveur du président Clinton dans une bataille qu'il n'est pas assuré de remporter.

Toujours selon les mêmes sources, Washington passerait à l'action si le Canada ne modifie pas sa politique de prix dans un délai de 60 jours.

Rien ne laisse toutefois deviner le sens des mesures de rétorsion: des quotas commerciaux ou une autre enquête anti-dumping?

La Maison-Blanche prétend

En Bref

■ Ouverture de John Major vers l'IRA

LONDRES (Reuter) — John Major a offert, hier, à l'Irish Republican Army (IRA) de participer aux pourparlers de paix de l'Irlande du Nord si elle renonçait au préalable à la violence, offre que le Sinn Féin, aile politique de l'IRA, a aussitôt jugé dénuée de sincérité. Les collaborateurs de John Major ont quand même vu dans ce discours le message le plus direct qu'ait adressé le premier ministre à ceux qui combattent l'administration britannique en Ulster.

■ Eltsine change d'idée sur les présidentielles

MOSCOU (Reuter) — Dans une interview publiée, hier, Boris Eltsine assure que son décret fixant un scrutin présidentiel au mois de juin reste valable, bien qu'il rechigne à briguer un second mandat avant l'expiration du premier en 1996. « J'espère que vous n'avez pas oublié mon décret sur la tenue d'élections présidentielles anticipées le 12 juin 1994 », a-t-il dit aux *Izvestia*. « Il est valable à moins que je l'annule ». Le 6 novembre, Boris Eltsine s'était prononcé contre un scrutin présidentiel devant des responsables de presse, en exprimant l'intention de remplir son mandat jusqu'au bout.

■ L'ONU veut le retrait russe des Baltes

NATIONS UNIES (Reuter) — L'Assemblée générale de l'ONU a demandé, hier, pour la deuxième année consécutive, un retrait total des troupes russes de Lettonie et d'Estonie. Il reste quelque 18 000 soldats russes en Lettonie et environ 5000 en Estonie. La résolution salue le retrait russe de Lituanie, le 31 août dernier.

■ Reddition des musulmans au Cachemire

SRINAGAR, Inde (AP) — Les séparatistes musulmans qui occupaient depuis un mois la mosquée d'Hazratbal, au Cachemire, se sont rendus aux forces indiennes, aujourd'hui, a annoncé la police. Soixante-six hommes sont sortis en deux groupes de la mosquée, principal sanctuaire musulman du Cachemire, peu après 2h du matin. Ils ont abandonné leurs lance-roquettes, leurs fusils d'assaut et leurs munitions dans le bâtiment, a-t-on appris de bonne source.

■ Pour avoir violé la « Lolita de Long Island »

MINEOLA, USA (AFP) — Un garagiste de 37 ans, Joey Buttafuoco, a été condamné, hier, à six mois de prison, cinq années de mise à l'épreuve et 5000 \$ d'amende pour avoir eu des relations sexuelles avec une adolescente de 16 ans, Amy Fisher. Surnommée « la Lolita de Long Island », la jeune fille purge elle-même une condamnation de cinq à 15 années de détention pour avoir tenté d'assassiner d'une balle dans la tête, en mai 1991, la femme de son amant. La justice américaine considère comme viol des relations sexuelles avec une mineure, même si celle-ci est consentante.

être allée chercher 15 autres votes au cours du week-end.

Le président Clinton a besoin de 218 votes pour remporter la victoire. L'agence Associated Press a dénombré 186 votes pour l'entente commerciale et 42 indépendants. Dans l'autre camp, 186 représentants ont dit qu'ils voteraient contre.

La Maison-Blanche assurait, hier, qu'une demi-douzaine de voix seulement lui manquait pour remporter une victoire, demain.

Président démocrate, M. Clin-

ton devait envoyer, hier, au leader de la minorité républicaine de la Chambre des représentants, Robert Michel (Illinois), une lettre revenant à désavouer par avance toute tentative de la part d'un candidat démocrate, lors des élections au Congrès de l'an prochain, d'exploiter le vote d'un élu républicain en faveur de l'ALENA.

Les élus démocrates à la Chambre sont majoritairement opposés à l'accord, mettant ainsi M. Clinton dans la position inconfortable de devoir compter surtout sur les voix de l'opposition.



RETROUVEZ VOTRE JEUNESSE TOUT EN PROTÉGEANT CELLE DES AUTRES.

FAITES L'ESSAI DE LA BERLINE 850 DE VOLVO.

Elle ne se pose pas comme la Fontaine de Jouvence, mais avec son 5 cylindres de 168 HP et sa direction à pignon et crémaillère, la 850 a tout pour vous rappeler pourquoi, il y a des années, vous aviez tant envie d'obtenir votre permis de conduire. Au sortir de ces rêves de jeunesse, vous verrez aussi que de nombreux dispositifs de sécurité, comme le Système de retenue supplémentaire aux deux places avant avec deux sacs gonflables, vous aident à assurer votre sécurité et celle des vôtres. Faites l'essai de la Berline 850 aujourd'hui-même.

VOLVO
Sécurité avant tout

SAINTE-FOY
VOLVO DE QUÉBEC
2335, rue Watt Tél.: 656-1112
(Parc Colbert Est, sortie Charest Ouest, angle du Vallon)

© 1993, Volvo Canada Limitée. Sécurité avant tout est une marque de commerce de Volvo Canada Limitée.

EXAMENS D'ADMISSION
27 novembre et 4 décembre 1993

PRIMAIRE SECONDAIRE

«La Rentrée»
photo lithographie de l'artiste André Latulippe

L'ÉCOLE DES URSLINES DE QUÉBEC
4, rue du Parloir, Québec 692-2612

PRIX RENVERSANT

69,95 \$

Plusieurs autres montures sélectionnées en magasin offertes à ce prix renversant.

OPTICIEN Jacques Langlois

LIMOULOU - 455, 3^e Avenue 523-6690
STE-FOY - 1113, rte de l'Église 659-3616
MAIL CENTRE-VILLE - 450, St-Joseph 529-9351 (Édifice Holiday Inn)

39,95 \$ Simple vision minéral (Piano à 4,00 SPH)
69,95 \$ Double vision minéral (Piano à 4,00 SPH)
99,95 \$ Progressif minéral (Léger invisible) (Piano à 4,00 SPH)

La qualité LANGTECH même sur les items en promotion
Cette promotion se termine le 24 décembre 1993. Cette offre ne peut être jumelée avec d'autres promotions

GRANDE VENTE
DOUVERTURE TANGUAY
 PRIX RÉDUITS SUR TOUTE LA MARCHANDISE
 •AUCUN COMPTANT •AUCUN PAIEMENT •AUCUN INTÉRÊT
COMMENCEZ À PAYER DANS
LE 12 NOVEMBRE 94*
 DANS TOUS LES AMEUBLEMENTS TANGUAY À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU NOUVEAU MAGASIN DE CHICOUTIMI.

Jaymar.

Mobilier de salon Jaymar en cuir véritable

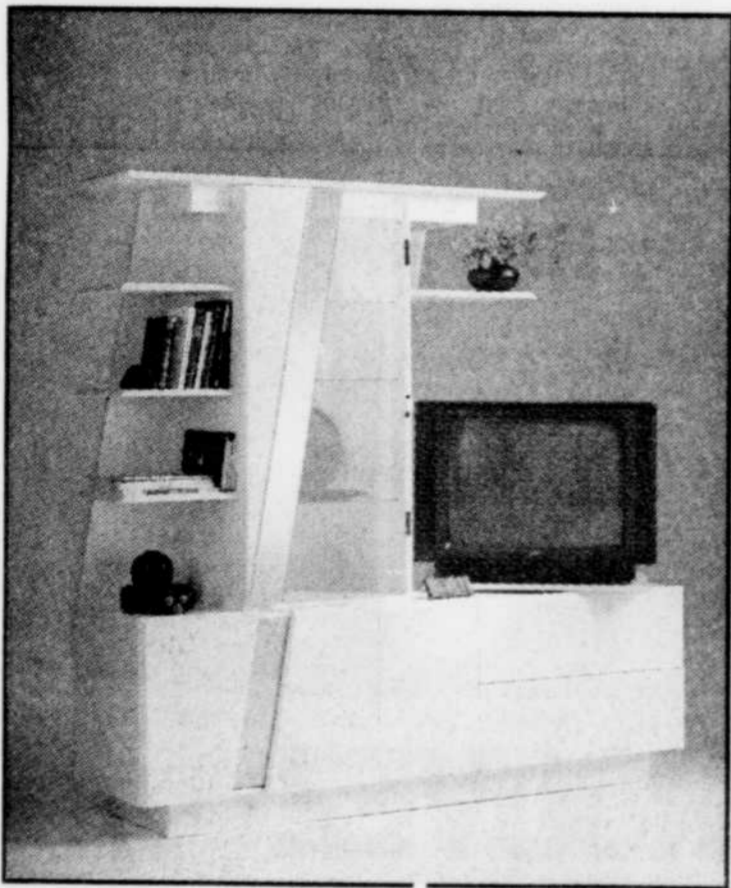
SERVICE QUALITÉ GARANTIE



Fauteuil
749\$

Sofa
1049\$

Causeuse
899\$



LAURIER

Meuble de rangement en mélamine au fini laqué texturé
 Couleurs disponibles : blanc ou noir

PRIX COURANT : 799\$

699\$

MODÈLE DISCRÉTION



SUPER SPÉCIAL



SIMMONS*

MATELAS 39 pouces
339\$

MATELAS 54 pouces
409\$

MATELAS 60 pouces
469\$

MATELAS 78 pouces
659\$

Cartes de crédit acceptées.

*Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

A M E U B L E M E N T S
TANGUAY

OUVERT LE DIMANCHE
 de midi à 17h
 (Sauf Pointe-au-Père et Chicoutimi)

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE !

LÉVIS: 5720, boul. Étienne-Dalloire (angle Kennedy) 833-4511

BEAUPORT: 535, boul. Ste-Anne 667-6282

LES SAULES: Carrefour Les Saules 5150, boul. l'Ornière 871-4411

TROIS-RIVIÈRES: 2200, boul. des Récollets (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE: 822, boul. Ste-Anne (route 132) COMTE DE RIMOUSKI 725-4411

CHICOUTIMI: 1990, boul. Talbot (418) 698-4411